

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE



PRÉAMBULE

Le 3 septembre 2020, le gouvernement a annoncé un plan de relance exceptionnel de 100 milliards d'euros, pour répondre à la situation économique inédite que traverse le pays.

Ce Plan de relance, qui représente la feuille de route pour la refondation économique, sociale et écologique du pays, propose des mesures concrètes et à destination de tous.

France Relance s'articule autour de trois priorités :

- ***l'écologie (30 Md€)***, pour accompagner la transition vers une économie plus verte et durable,
- ***la compétitivité (34 Md€)***, pour donner aux entreprises les conditions les plus favorables pour développer leurs activités et ainsi préserver l'emploi des salariés,
- ***la cohésion sociale et territoriale (36 Md€)***, pour garantir la solidarité entre les générations, entre les territoires, et entre tous les Français.

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) renouvelés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

En accord avec les élus du territoire, il a été décidé d'élaborer un CRTE à l'échelle du territoire de la Communauté de Communes du Pays Noyonnais.

SOMMAIRE

Préambule

CONTRAT

1. OBJET DU CONTRAT	8
2. PRESENTATION DU TERRITOIRE	9
2.1. Contexte général	9
2.2. Documents cadre de référence	17
3. LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES	36
3.1. Orientation stratégique n°1 : Développer l'attractivité du territoire en termes d'économie, de tourisme, et d'habitat	36
3.1.1 Développer l'attractivité économique	36
3.1.2. Miser sur l'attractivité touristique comme levier de développement économique	38
3.1.3. Développer l'attractivité de l'habitat	39
3.2. Orientation stratégique n°2 : Conduire la transition écologique du territoire	41
3.2.1 Agir pour une mobilité durable	41
3.2.2 Préserver et gérer la ressource en eau	42
3.2.3 Valoriser la richesse environnementale du territoire	43
3.2.4 Renforcer l'agriculture locale et les circuits courts	44
3.2.5 Réduire et mieux valoriser les déchets	44
3.2.6 Favoriser la rénovation énergétique des bâtiments	44
3.3. Orientation stratégique n°3 : Soutenir la cohésion sociale	45
3.3.1 Améliorer l'accès aux services publics	45
3.3.2 Améliorer l'accès aux soins	45
3.3.3 Développer les échanges entre les différentes structures sociales du territoire	46
3.3.4 Aménager une aire d'accueil des gens du voyage	46
3.3.5 Enrichir l'offre culturelle et sportive du territoire	46
3.3.6 Prendre en compte les attentes et besoins des populations fragilisées	46
3.3.7 Promouvoir l'inclusion numérique	46
4. GOUVERNANCE DU CRTE	47
5. SUIVI ET EVALUATION DU CRTE	49
6. RESULTATS ATTENDUS DU CRTE	50
7. ENTREE EN VIGUEUR ET DUREE DU CRTE	50
8. ÉVOLUTION ET MISE A JOUR DU CRTE	50
9. RESILIATION DU CRTE	50
10. TRAITEMENT DES LITIGES	50

ANNEXES

Synthèse des projets CRTE	52
Fiches projets	55

CONTRAT

ENTRE La Communauté de Communes du Noyonnais

Représentée par Madame Sandrine DAUCHELLE, Présidente de la Communauté de Communes du Pays Noyonnais, autorisée à l'effet des présentes suivant délibération en date du 29 septembre 2022.

Ci-après désigné par « la Communauté de Communes du Pays Noyonnais »
D'une part,

ET l'État,

Représenté par Mme Corinne ORZECOWSKI, Préfète de l'Oise,

Ci-après désignée par « l'État » ;

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

1.OBJET DU CONTRAT

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral, métropole et outre-mer).

Les CRTE s'inscrivent :

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;
- Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Pour réussir ces grandes transitions, les CRTE s'enrichissent de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La circulaire du Premier Ministre n 6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'État et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

Le CRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle du territoire du Pays Noyonnais autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable.

Sur la base du projet de territoire, le CRTE décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme, en mobilisant dans la durée les moyens des partenaires publics et privés. Le CRTE traduit également la manière dont le volet territorial du CPER se décline concrètement dans le territoire.

Le contenu du présent contrat est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est un contrat évolutif et pluriannuel pour l'ensemble de la période contractuelle 2022-2026.

La Communauté de Communes du Pays Noyonnais et ses partenaires ont souhaité s'engager dans cette démarche de contractualisation.

2. PRESENTATION DU TERRITOIRE

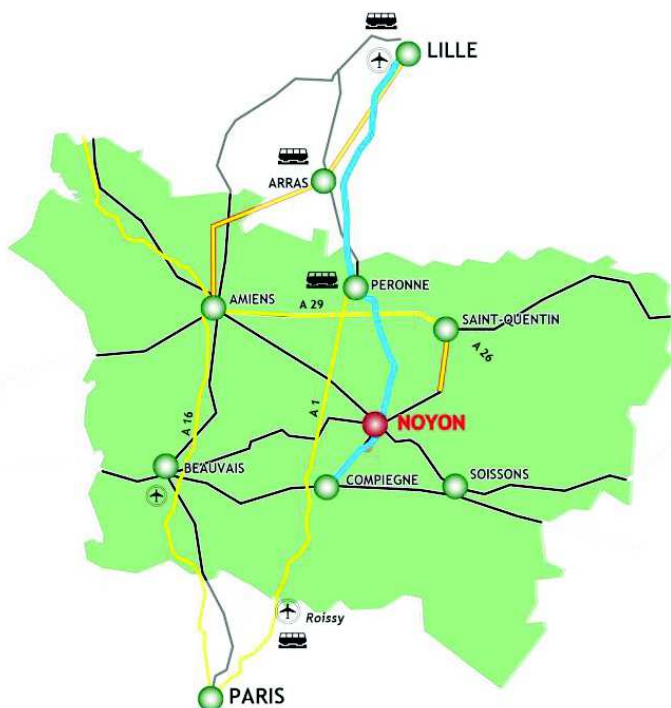
2.1. Contexte général

2.1.1. GÉOGRAPHIE

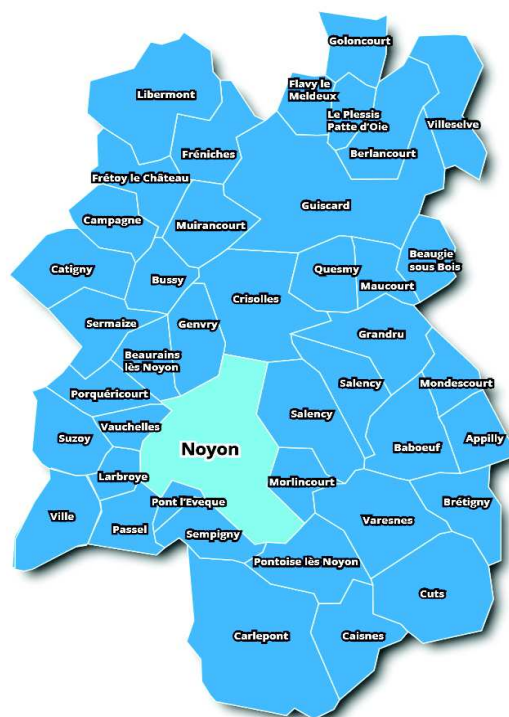
Regroupant 42 communes au cœur de l'ancienne région Picardie, et comptant 35 000 habitants, le Pays Noyonnais, concerne un territoire de 270km², situé sur l'axe Paris- Lille à la confluence des vallées de l'Oise et de la Verse.

L'intercommunalité est située sur l'axe Paris-Lille, à la limite des départements picards de l'Oise, de la Somme et de l'Aisne, le Pays Noyonnais bénéficie d'une situation géographique pertinente.

L'environnement élargi



Situation du Noyonnais dans le département de l'Oise

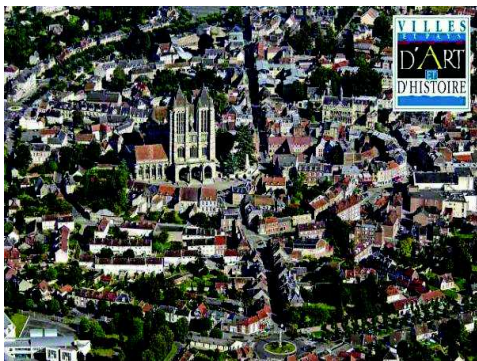


Les communes de la CC du Pays Noyonnais

2.1.2. HISTOIRE ET PATRIMOINE CULTUREL

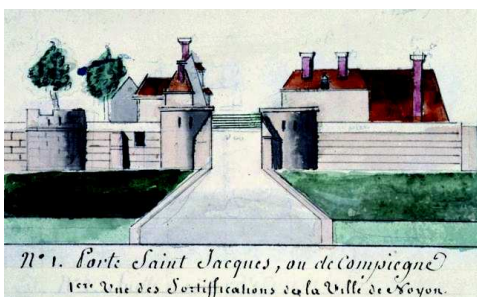
De l'époque gallo-romaine au développement du transport fluvial, en passant par l'édification de sa cathédrale, le Noyonnais présente une histoire riche, qui a façonné ses paysages. En attestent les nombreux témoignages de ce passé : vestiges gallo-romains, monuments médiévaux, châteaux, églises, canaux et écluses, cité batelière.....

Le Noyonnais comporte plusieurs vestiges mégalithiques : pierre levée (Ville), pierre de Saint Lucien (Caisnes) Menhir de Saint Hubert (Brétigny),..



L'époque médiévale était particulièrement riche pour le territoire. Les templiers ont y installé plusieurs temples, maisons fortes et châteaux (Ville, Passel, Crisolles, Libermont, Villeselve..) relevant de la commanderie d'Eterpigny puis de l'ordre de Malte. Les frères possédaient notamment de grands biens à Crisolles. Ils avaient également à Noyon une maison dans laquelle se percevait le nant, sorte de prestation que devait chaque nouveau chanoine.

Un large cercle de boulevards arborés restitue le tracé de l'enceinte médiévale, un autre, plus petit, à l'intérieur, enserrant le cœur de la ville, marque l'emplacement de l'ancien rempart gallo-romain.



Noyon, Ville d'Art et d'histoire

Riche de son patrimoine historique, culturel et gastronomique, Noyon est labellisée « Ville d'art et d'histoire ». Berceau du gothique, Noyon conserve précieusement depuis des siècles sa cathédrale, dont la construction remonte au XIII^e siècle. L'ensemble canonial et épiscopal qui la ceinture est le mieux conservé du Nord de la France.

Les collections du musée du Noyonnais présentent l'histoire du territoire depuis la période gallo-romaine jusqu'au XX^e siècle. Noyon a également vu naître le réformateur protestant Jean Calvin en 1509. Sa maison natale accueille aujourd'hui un musée consacré à sa vie et à son héritage.

Batellerie



Avec la révolution industrielle, le Pays Noyonnais a été le témoin du développement du transport fluvial. Deux canaux ont dû être aménagés pour accueillir les nouvelles embarcations de plus grand gabarit : le canal latéral à l'Oise et le canal du Nord, qui relie les Ardennes et le Nord-Pas-de Calais au Bassin Parisien.

Ces changements ont également favorisé l'essor du village de Pont-L'Évêque, situé à la confluence des deux canaux : péniches, chantier fluvial, joutes nautiques, cafés, commerces et auberges ont longtemps animés cette petite cité batelière, donnant naissance d'une véritable culture batelière.

La grande guerre



Comme beaucoup de territoires en Picardie, le Pays Noyonnais n'a pas été épargné par la première Guerre Mondiale.

Dès septembre 1914, Noyon et ses environs sont occupés par les troupes allemandes. La ville de Noyon est rapidement prise par les Allemands, qui instaurent un régime militaire. Le territoire a été libéré en mars 1917, mais a subi ensuite les bombardements intenses des deux camps adverses suite à l'offensive allemande du printemps 1918.

L'année 1918 sera fatale à la ville : les combats ont fait rage au Mont-Renaud, s'accompagnant de bombardements dévastateurs. A la libération, près de 80% du bâti était détruit ou endommagé : Noyon était devenue une ville martyre.

De nombreuses traces subsistent de ce conflit : cimetières militaires, monuments aux morts, témoignages, ... La cathédrale de Noyon conserve encore aujourd'hui les stigmates des affrontements, comme de nombreuses constructions du territoire.

2.1.3. IMPORTANCE DES ESPACES AGRICOLES ET FORESTIERS



Le Noyonnais est un territoire essentiellement agricole et forestier (96% de la surface totale dans les années 2000). La forêt occupe une place importante, dont la moitié est destinée au bois énergie. Les terres labourables occupent plus de 85 % de la Surface Agricole Utile (SAU).

Le territoire est marqué par une identité agricole forte mais moderne et reconnue. L'activité agricole traditionnelle est dominée par la production de céréales, oléoprotéagineux, betteraves sucrières, pommes de terre... et également quelques élevages (bovins, ovins, volailles).



L'identité de « pays des fruits rouges » est une réalité, puisque près des 2/3 de la production régionale de framboises, groseilles et cassis est basée dans le Noyonnais.

Plusieurs exploitations se diversifient vers des cultures émergentes (miscanthus). Beaucoup d'exploitations s'orientent vers une diversification et la commercialisation en circuits courts, mais les points de vente restent à la ferme et ne sont pas déployés dans les espaces urbains.



Il n'y a cependant aucune entreprise agricole d'importance sur le territoire Noyonnais. Toutes les activités, transformation de produits agricoles et de de machinisme sont situées dans les territoires voisins.

2.1.4. ÉVOLUTION ÉCONOMIQUE DU TERRITOIRE

Evolution de l'industrie

La ville de Noyon a connu un développement industriel important à fin du XIXème siècle.

Grâce à sa position géographique favorable, la ville de Noyon fut autrefois une des villes les plus influentes du nord de la France. Elle conserve de cette époque, un patrimoine historique important.

Après un déclin à la fin des temps modernes, la construction d'infrastructures (chemin de fer, routes, équipements...) dans les années 1900 a permis l'installation d'entreprises emblématiques comme la fonderie (1900), Brézillon (1920), Rigida (1930) et Balhsen.

Le territoire s'est principalement développé autour de la ville centre, Noyon, qui regroupe le plus grand nombre d'habitants, l'essentiel des services et des emplois. Des pôles relais (Guiscard, Carlepont, Cuts et Crisolles) structurent le territoire. Le reste des communes, de très petites tailles, sont restées rurales.

Le territoire de la CCPN a subi de plein fouet le déclin industriel qui a débuté dans les années 80 et a dû faire face à des difficultés économiques importantes :

- ✓ Fermeture d'entreprises fleurons (Jacob Delafon en 2006, Intersnack en 2008, Rigida en 2009,...),
- ✓ Départ du régiment de Marche du Tchad (2010) dans le cadre de la réforme de l'Armée,
- ✓ Fermeture de la maternité (2011) dans le cadre de la réforme hospitalière.

Ces événements ont fortement marqué le territoire, et ont fait augmenter le chômage et la précarité.

Les paysages en portent également les traces puisque les espaces industriels désaffectés ont produit des friches et des espaces en déshérence, parfois à proximité relative des centres villes ou centres bourgs.

Depuis 2008, la Communauté de Communes du Pays Noyonnais et la ville de Noyon ont lancé un vaste programme d'investissement pour redynamiser le territoire et favoriser le développement économique.

En 2018, un nouveau industriel s'est insufflé à Noyon avec la reprise de l'ancienne usine Bahlsen par le groupe ABCD Nutrition, misant sur la fabrication de biscuits sans gluten, et introduisant des technologies innovantes permettant de démocratiser ces produits.

Sites d'activités

Le Pays Noyonnais a organisé les parcs d'activités de son territoire en fonction des domaines d'activités :

- ✓ Commercial : Parc commercial du Mont Renaud, parc commercial du Moulin d'Andeux
- ✓ Artisanal : Parc d'activités de Passel ou Campus Economique Inovia
- ✓ Industriel : Zone industrielle de Noyon
- ✓ Numérique ou de services aux entreprises : Campus Economique Inovia

Le CRSD et le campus économique Inovia



Le campus économique Inovia joue un rôle particulier. Il est issu du quartier Berniquet qui a accueilli les 1200 militaires du Régiment de Marche du Tchad (RMT) jusqu'au mois de juillet 2010. Dans le cadre de la Restructuration des Sites de la Défense, les 1200 militaires ont déménagé pour l'Alsace en laissant derrière eux 47ha de terrains à reconverter. L'enjeu était donc de taille pour le Noyonnais qui veut réussir à compenser la perte de près de 300 familles. La signature de la cession à l'euro symbolique du quartier Berniquet à la CCPN a eu lieu officiellement le 7 juillet 2011. En contrepartie de cette cession, la collectivité gère ce domaine qui s'étend sur 47 hectares, 58 bâtiments pour la plupart en bon état et

qui représentent plus de 60 000 m² de surface utile bâtie.

Le 6 décembre 2011, après trois années de travail avec les services de l'Etat et les partenaires, la signature officielle du Contrat de Redynamisation de Site de Défense (CRSD) a enfin eu lieu en sous-Préfecture de Compiègne et vient entériner les projets pour le RMT. L'année 2012 a marqué le démarrage du chantier de reconversion.

Le CRSD prévoit 3 axes de développement :

- **Un axe formation / étude**, pour développer l'offre de formation sur le territoire Noyonnais. Les créations de l'Internat de la Réussite en septembre 2011 et d'une Classe Préparatoire aux écoles de commerce s'inscrivent dans cette démarche.
- **Un axe économique**, pour renforcer l'attractivité du territoire et dynamiser le tissu économique en le positionnant sur des secteurs à potentiel de croissance, et donc notamment sur l'innovation, l'éco-construction, l'efficacité énergétique...
- **Un axe tourisme vert**, pour promouvoir le tourisme et les loisirs verts, avec une mise en valeur des espaces naturels noyonnais et l'accroissement des activités randonnées de tout type (équestre, pédestre, cycliste...) en privilégiant le développement des circulations douces.

L'année 2012 a marqué le démarrage du chantier de reconversion. Dans ce cadre, la Communauté de Communes du Pays Noyonnais a saisi l'opportunité de réinventer une nouvelle dynamique et un nouveau tissu industriel sur le territoire Noyonnais en créant le Campus Economique Inovia.

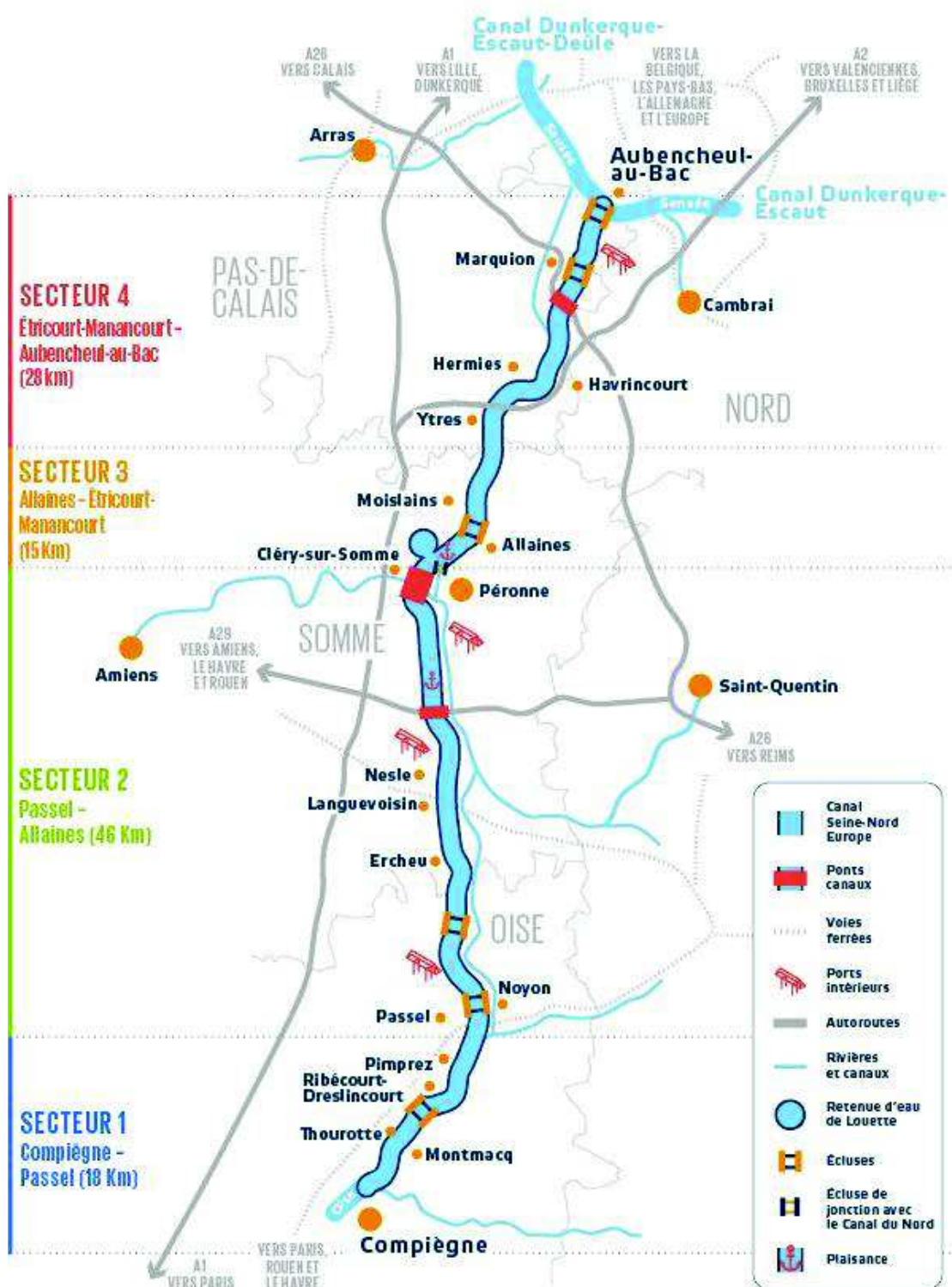
Autour du pivot historique que représente la ville de Noyon, l'enjeu du territoire est aujourd'hui d'assurer pleinement les nombreuses compétences dont s'est dotée l'intercommunalité et de déployer les dispositifs d'accompagnement à la transition écologique et numérique dans le Noyonnais.

A l'issue des trois premières années d'actions menées dans le cadre du CRSD, la collectivité a eu l'occasion de préciser sa stratégie en créant le Campus économique INOVIA. Le Campus économique a pour objectif d'accueillir des entreprises, des organismes de formations et des événements permettant de créer une dynamique économique forte sur le territoire.

La collectivité a ainsi procédé à la transformation de l'emprise militaire en parc d'affaires. A ce jour, une dizaine d'anciens bâtiments militaires accueille dorénavant des entreprises.

L'impact du Canal Seine Nord Europe (CSNE)

Le projet du canal est dans les cartons depuis deux décennies, il a connu un coup d'accélérateur à l'occasion du déplacement du Président de la République à Nesle le 5 avril 2011, au cours duquel a été annoncé le lancement du dialogue compétitif en contrat de partenariat public-privé entre Voies Navigables de France (VNF) et deux grands groupes privés du BTP (Bouygues, Vinci-Eiffage) qui ont proposé d'assurer la réalisation de ce chantier dont la mise en service a été lancée 2017.



Le Noyonnais est situé en secteur 2 (Passel-Allaines) pour la plus grande partie de son territoire. Seule la commune de Passel est implantée sur le secteur 1 du compiégnois.

En terme de perspectives, sur la durée du chantier (4 ans) et la longueur de son tracé (106km), il est envisagé 4 500 emplois directs et autant d'emplois indirects générés par le chantier, ainsi qu'environ 3000 emplois à l'horizon 2020 sur les 4 plateformes portuaires dont Noyon (implantée sur les communes de Sermaize et Catigny).

Le Canal Seine Nord Europe traverse le Noyonnais sur toute sa longueur du Sud au Nord, de Passel à Libermont. Il représentera une opportunité remarquable de développement économique pour le territoire, lui accordant une place sur l'axe Paris Rotterdam.

Situation du port

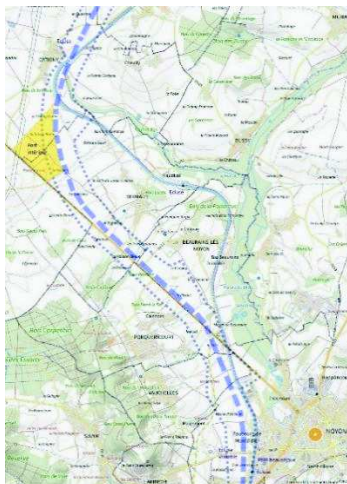


Schéma d'aménagement du port intérieur



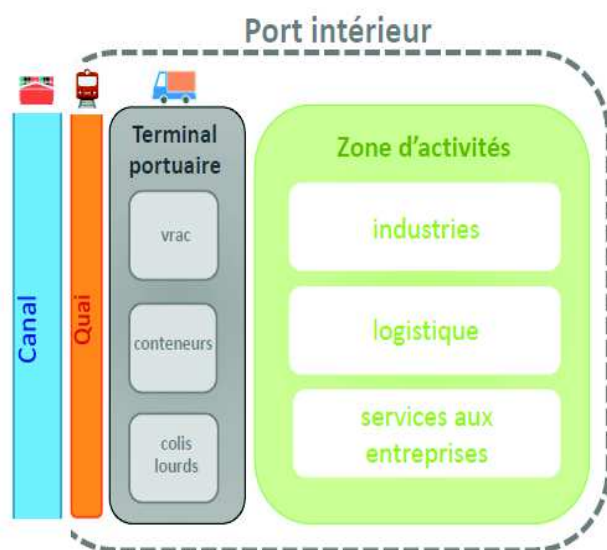
Le projet de port intérieur de Noyon est localisé sur les communes de Sermaize et Catigny et s'étend sur une superficie totale d'environ 45 ha.

Le site est bordé :

- à l'Est, par le Canal Seine-Nord Europe
- au Sud, par la RD 39E Lagny-Béhancourt
- à l'Ouest, par la RD 934 Roye-Noyon
- au Nord, par des espaces agricoles

Le projet s'articule de la façon suivante : Au niveau du terminal portuaire s'effectue le transbordement des marchandises entre les différents modes de transport : routier, fluvial (et dans certains cas ferroviaire).

La zone d'activités portuaire accueille des acteurs économiques utilisant les services du terminal multimodal.



Le port intérieur représente une opportunité de développement économique remarquable pour le Noyonnais, offrant une multi modalité de transport.

Les ports intérieurs constituent des opportunités :

- Pour l'implantation de nouvelles entreprises, en lien avec les filières utilisatrices du transport fluvial (céréales, agro-industries, matériaux de construction et granulats, conteneurs, chimie et déchets,...)
- Au service des entreprises déjà présentes sur le territoire, désireuses de profiter des nouvelles solutions de report modal (fleuve, fer) pour modifier leurs stratégies d'approvisionnements, élargir leurs exportations ou leur portefeuille de clients, développer leur activité...

L'enjeu pour le Noyonnais est de rattacher ces infrastructures de taille monumentales à vocation industrielles, à des activités connexes valorisant l'ensemble du territoire : valorisation touristique, induisant un impact économique (écluse visitable de Noyon, circuits de randonnée, liens aux villages voisins,...)

2.1.5. MOBILITÉ



Le pôle d'échange multimodal de la gare de Noyon, créé en partenariat avec la Région, le Département, le Syndicat mixte des transports collectifs de l'Oise, la Communauté de communes du Pays Noyonnais et la SNCF permet la connexion avec tous types de transports, développant ainsi le transport collectif dans une logique de développement durable et la mobilité et l'employabilité des Noyonnais.

Le pôle gare est le nœud de la connexion intermodale : trains, bus urbains de Noyon Lib'bus, bus interurbains du conseil départemental de l'Oise, covoiturage, taxis et liaisons douces.

La Ville de Noyon propose en effet, depuis 2008, un service de transport en commun gratuit, composé de huit lignes.



Depuis 2008, la ville de Noyon dispose d'un réseau de transport urbain gratuit, qui a pour objectif de favoriser la mobilité et donc l'employabilité des Noyonnais.

Il s'agit également de limiter l'utilisation des véhicules personnels et de créer du lien social.

Le réseau est déployé sur 8 lignes, desservant l'ensemble des sites d'intérêt (centre hospitalier, écoles, zone d'activité, zone industrielle, ...) du territoire et convergeant toutes vers la gare :

- ✓ Ligne 1 : Gare - Centre commercial
- ✓ Ligne 2 : Gare - Mont Saint-Siméon
- ✓ Ligne 3 : Gare - Saint-Blaise
- ✓ Ligne 4 : Gare - Orroire
- ✓ Ligne 5 : Gare Centre-hospitalier - Inovia
- ✓ Ligne 6 : Gare - Tarleffesse
- ✓ Ligne 7 : Navette gare - Cité scolaire
- ✓ Ligne 8 : Gare - Tarleffesse - Moulin du Châtelain

Le réseau TIVA (transport à la demande) est privilégié pour les communes rurales.

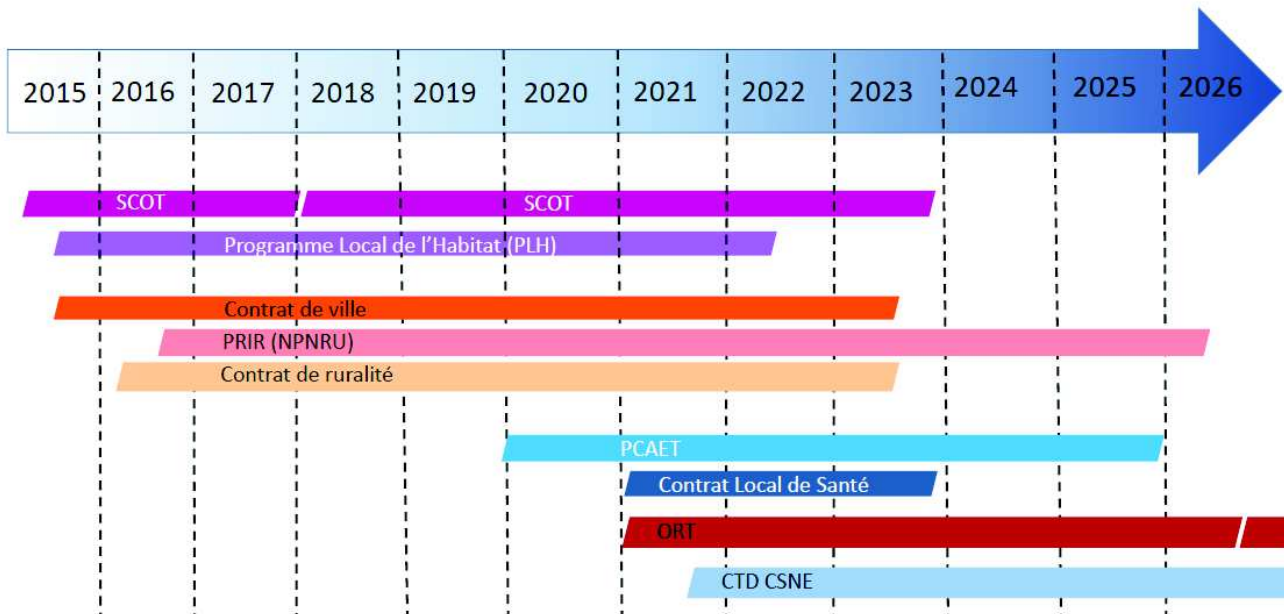
2.2. Documents -cadres de référence

Documents de référence présents ou en cours d'élaboration, et démarches entamées sur le territoire :

DOCUMENT CADRE	CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES
Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) :	Le SCoT a été approuvé le 29 novembre 2011. Le Bilan du SCOT a été réalisé en 2017. Le prochain bilan du SCOT, ou la décision de lancer sa révision devra être en réalisé 2023
Plans Locaux d'Urbanisme	Le territoire de la CCPN est concerné par de nombreux PLU antérieurs à la loi Grenelle (2015) et à la Loi ALUR (2014). Les communes se sont opposées au transfert de compétence PLU à la CCPN en 2021, la compétence reste donc communale.
PLH	Le PLH a été approuvé le 17 décembre 2015 Le prochain bilan du PLH, ou la décision de lancer sa révision devra être réalisé d'ici fin 2022.
Etude pré opérationnelle OPAH	Une étude pré-opérationnelle à la faisabilité d'une OPAH sera lancée dans le cadre de l'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT)
Contractualisation avec l'ADIL	L'ADIL effectue 2 permanences par semaine sur le territoire, permettant à la population d'accéder à l'information sur les dispositifs d'aide à l'amélioration thermique, la maîtrise de l'énergie et le développement durable en lien avec leur logement.
Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) 2020-2026	Le projet de PCAET a été élaboré de septembre 2018 à décembre 2019 avec l'aide du bureau d'étude BURGEAP et a été piloté par le Pays Sources et Vallées. Il a été approuvé en 2020.
Contrat de ville	La commune de Noyon a pu bénéficier d'un contrat de Ville pour la 2015-2020, reconduite jusque 2023. Deux quartiers de la Ville de Noyon concernés sont concernés par le contrat de ville : Mont Saint-Siméon, et Beauséjour
Programme de Renouveau d'intérêt régional (PRIR)	Le quartier de Beauséjour (commune de Noyon) a été reconnu prioritaire. En 2016, un protocole de préfiguration entre la Ville et ses partenaires lança le Programme de Rénovation Urbaine d'intérêt Régional (PRIR) sur ce quartier, pour une enveloppe financière de 23,5 millions d'euros attribuée pour l'ensemble du projet.
Contrat de ruralité	Le contrat de ruralité du Pays Noyonnais a été signé le 20 mars 2017, pour une validité jusque 2023.
Contrat Local de Santé (CLS)	Le contrat local de santé a été signé le 21 mai 2021, pour appuyer des projets d'ici 2023.
Petites Villes de Demain (PVD) et Opération de Revitalisation du Territoire (ORT)	La Ville de Noyon a été élue « Petite Ville de Demain », la convention a été signée le 16 juillet 2021. Une Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) a été lancée en Mars 2022 de façon à concrétiser les projets PVD.
Contrat Territorial de Développement (CTD) CSNE	Le CSNE aura un impact important sur le territoire Noyonnais, qu'il traversera du Nord au Sud, engendrant des opportunités de projets en lien avec les voies d'eaux.
Feuille de route numérique	Le territoire a pour objectif le développement de l'accessibilité au numérique

SYNTHÈSE DES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES DES DOCUMENTS CADRES

PERIODES D'APPLICATION DES DOCUMENTS CADRES



La période 2021-2023 apparaît comme une phase charnière où plusieurs documents cadre arrivent en fin de validité, nécessitant une évolution et une réflexion d'ensemble sur la stratégie territoriale à développer.



Parallèlement, la législation évolue dans le sens du Développement Durable, mettant l'accent sur une moindre consommation d'espace agricole et naturel, le développement de mobilités douces et les économies énergétiques, et les corrélations entre social, économique, et écologique.

Le concept de développement durable repose sur un équilibre, prenant en compte les enjeux de cohésion sociale et de résilience face aux grands défis liés en particulier au changement climatique ...

La mise en œuvre du CRTE, en adéquation avec l'ensemble de ces directives, et dans ce calendrier, devrait permettre de favoriser l'émergence de projets concordants et durables pour le territoire.

L'année 2023 intégrera notamment le bilan du SCOT, la réflexion globale sur la planification territoriale, le bilan du contrat de ville et du contrat de ruralité, le bilan du contrat local de santé, et la définition de l'Opération de revitalisation du territoire.

Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) - 2011-2017-2023

La Communauté de Communes du Pays Noyonnais (CCPN) dispose d'un Schéma de cohérence territoriale sur un périmètre correspondant à celui de cette intercommunalité approuvé le 29 novembre 2011.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) traduit les objectifs suivants à l'échelle du territoire :

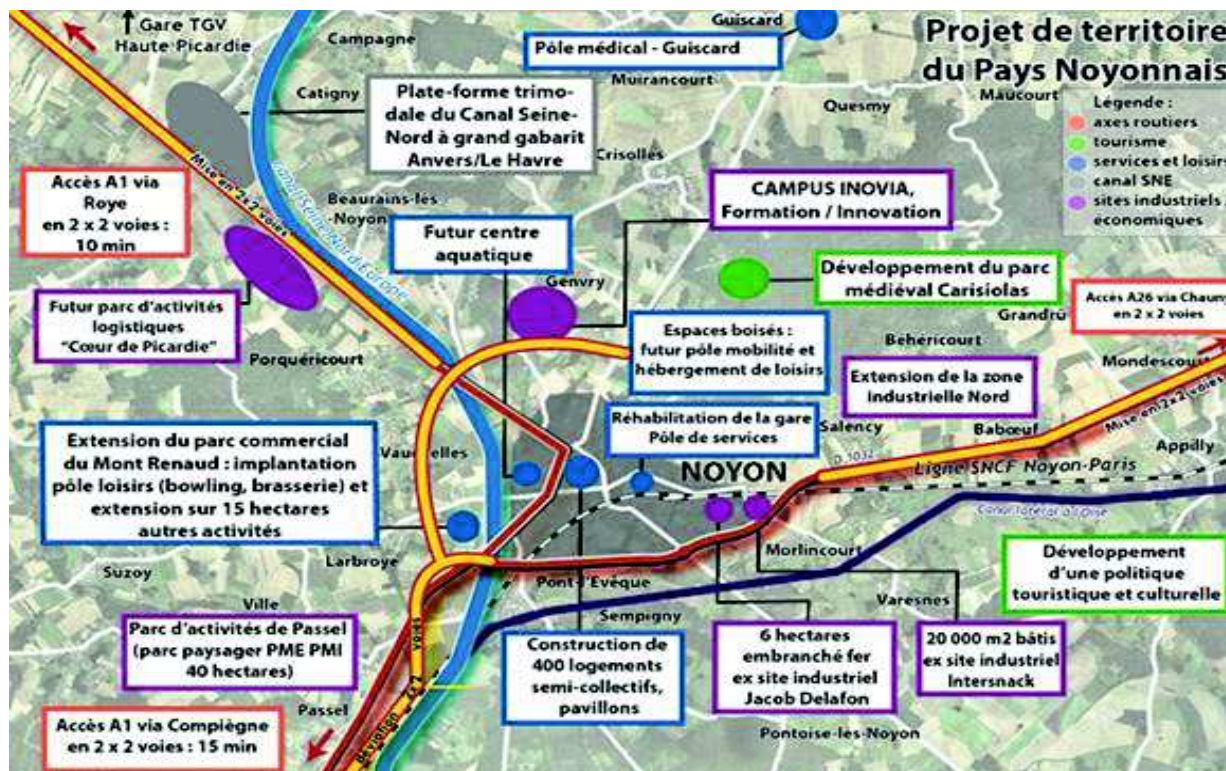
- ✓ *Renouveler l'attractivité du Pays Noyonnais et faire face à la pression francilienne en s'organisant : économie, immobilier (attractivité résidentielle, offre diversifiée), désenclavement, environnement et paysage*
- ✓ *Mettre en place une trame verte et bleue qui organise le territoire en faveur de la biodiversité, des paysages locaux caractéristiques et de la ressource en eau*
- ✓ *Consolider Noyon comme « pôle de polarité » afin qu'elle joue pleinement son rôle pour développer l'emploi et structurer les transports*
- ✓ *Améliorer l'offre en équipement et constituer un espace de vie dynamique et différent du reste des communes plus rurales*
- ✓ *Développer une stratégie touristique, en particulier l'hébergement et les activités de loisirs et culturelles : tourisme vert et d'entreprise*

Le SCOT préconise un développement progressif en priorisant les thématiques suivantes :

- En premier lieu : le développement et l'attractivité économique du territoire
- Une fois celle-ci installée : le développement résidentiel
- Les infrastructures et transports viendront asseoir l'attractivité de la commune : Canal SNE, Pôle gare de Noyon, contournement ouest de Noyon, etc...

Cette stratégie s'appuyait notamment sur d'importants projets de développement intercommunal et national :

Projet de territoire du Pays Noyonnais - 2015



Les actions menées sur le territoire ont vocation à redonner du dynamisme et de l'attractivité au Noyonnais.

Depuis l'élaboration du SCOT, dont le diagnostic remonte à 2008, le contexte législatif et territorial a largement évolué. La création de la Grande Région « Hauts de France » bouleverse la géopolitique locale, éloignant le Sud Picard du centre de décision régional (Lille).

Dans ce contexte de changements politiques et de forts bouleversements territoriaux, de montée en puissance des compétences, notamment induits par la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, la CCPN souhaite que la démarche d'évaluation, nécessaire tous les 6 ans, constitue un temps fort de réflexions à la fois sur les compétences de la collectivité, sur les choix à opérer dans un contexte général de nécessaire optimisation des ressources et des moyens, et sur les mutations territoriales en cours.

L'armature urbaine du territoire mise en avant dans le SCOT

6 bassins de vie
1 pôle urbain : Noyon
4 pôles-relais



L'armature urbaine du SCOT et les objectifs chiffrés en matière d'habitat reposent sur 6 bassins de vie, dont certains s'organisent autour de véritables pôles-relais, comme c'est le cas pour le Plateaux de Guiscard et la Vallée de l'Oise (dépendant également de territoires externes à la CCPN, de Ham ou de Compiègne pour les équipements, les services et l'emplois), quand d'autres sont davantage polarisés par l'unité urbaine de Noyon: Montagne de Salency, Vallée de la Divette, dont les bassins de vie correspondent plutôt à des entités géographiques qu'à de véritables « bassins de vie ».

Bilan du SCOT par thématique, réalisé en 2017

Le bilan du SCOT a été établi en 2017 et fait état des réalisations suivantes :

POPULATION ET DEMOGRAPHIE

OBJECTIF DU SCOT :

- Gain global de 6 000 habitants entre 2010 et 2030 (1 800 habitants entre 2011 et 2017).

BILAN 2017 :

- La population sur le territoire intercommunal est estimée à 34 104 habitants en 2017, soit 1083 habitants de plus qu'en 2011. L'objectif du SCOT à horizon 2017 n'est atteint qu'à hauteur de 60%.

HABITAT

OBJECTIF DU SCOT :

- Gain global de 4 000 logements entre 2010 et 2030, détaillé par bassin de vie et par commune.

BILAN 2017 :

- Le nombre de logements du territoire du Pays Noyonnais est estimé à environ 15 176 logements en 2017, soit 551 logements de plus qu'en 2011, ce qui représente un rythme de construction inférieur à 100 logements par an, soit à peine plus de la moitié de l'objectif SCOT affiché à horizon 2017.
- Malgré la mise en place d'un Programme Local de l'Habitat (PLH) sur la période 2014-2020, les évolutions constatées suivent des tendances inverses aux orientations du SCOT : ralentissement de la production de logements et pas de réel rééquilibrage de l'offre de logements entre les bassins de vie.

PARC DE LOGEMENTS

OBJECTIF DU SCOT :

- Diversification des types de logements et de l'habitat pour prendre en compte les besoins des personnes âgées, des familles nombreuses, des jeunes et des actifs : 25% d'habitats collectifs dans les nouveaux logements réalisés,
- Le pôle Noyonnais et les pôles relais devront prévoir 20% de logements aidés dans les nouveaux logements réalisés.

BILAN 2017 :

- 24 % d'habitats alternatifs à la maison individuelle estimés dans les nouvelles opérations.
- Sur le total de logements aidés, 2 501 logements se concentrent dans le pôle urbain de Noyon et les pôles-relais, ce qui correspond à près de 26% du parc de logements de ces communes.
- La situation est très contrastée entre la ville de Noyon et le reste du territoire. L'offre en logements à Noyon ne répond pas toujours aux familles qui ont tendance à quitter la ville (vacance importante notamment en centre ville) pour accéder à la propriété dans d'autres communes du territoire qui disposent de foncier disponible.
- L'objectif du SCOT consistant à produire 20% de logements aidés dans chaque nouvelle opération sur les communes-pôles semble difficile à tenir au regard du taux de logements sociaux déjà élevé, en particulier sur la ville de Noyon (32% de logements sociaux estimés en 2016).

CONSOMMATION D'ESPACE

OBJECTIF DU SCOT :

- Urbanisation en priorité dans le cœur du bourg et/ou en continuité,
- Limiter la consommation d'espaces à 235 hectares pour l'urbanisation à vocation résidentielle (soit 12 ha en moyenne par an).
- Densités moyennes à respecter dans les nouvelles opérations :
 - 25 logements / ha dans le pôle Noyonnais,
 - 18 logements / ha dans les pôles-relais,
 - 13 logements / ha dans les autres communes.

BILAN 2017 :

La consommation d'espaces a été particulièrement maîtrisée suite à l'approbation du SCOT :

- Les superficies consommées à vocation résidentielle ne représentent que 16 hectares depuis l'approbation du SCOT en 2011, soit une consommation très faible au regard des 235 hectares prévus à horizon 2030.
- Les opérations de logements se situent en très grande majorité dans la trame bâtie constituée et en continuité des pôles et bourgs, conformément à l'objectif affiché.
- Les densités moyennes affichées au SCOT pour le pôle urbain, les pôles-relais et les autres communes sont bien respectées dans les nouvelles opérations et le SCOT a permis de limiter la consommation d'espace en optimisant davantage le foncier.

ECONOMIE, EMPLOI

OBJECTIF DU SCOT :

- Faire du Pays Noyonnais un véritable pôle autonome et attractif en s'appuyant sur des projets d'infrastructures (2x2 voies de la RD1032, Canal Seine Nord-Europe).
- Un gain global de 2 300 emplois d'ici 2030 pour atteindre un total de 13 300 emplois, soit 115 emplois supplémentaires par an.
- Augmentation de la population active de 20%, c'est-à-dire 3 000 actifs supplémentaires d'ici 2030 pour atteindre 18 500 actifs, soit un gain de 150 actifs par an en moyenne.

BILAN 2017 :

- Baisse significative du nombre d'emplois et d'actifs est liée en partie au départ programmé du site militaire Régiment de Marche du Tchad (1 200 soldats), le transfert du siège Brézillon de Noyon à Compiègne (750 emplois) et la délocalisation de l'usine Bahlsen (200 emplois).
- Poursuite des actions menées dans le cadre du Contrat de Redynamisation de Sites de Défense (CRSD) comme la reconversion du site RMT en campus économique Inovia permet d'ouvrir de nouvelles perspectives.
- Une dynamique de reprise est à espérer à horizon 2030 grâce à la mise en place des infrastructures.

AGRICULTURE

OBJECTIF DU SCOT :

- Maintien de l'agriculture et de la Surface Agricole Utile (SAU) en limitant la consommation d'espaces agricoles au profit du développement urbain,
- Diversification de l'activité vers l'hébergement de loisirs et la vente directe.

BILAN 2017 : :

- Depuis la période d'élaboration du SCOT, les pratiques agricoles ont évolué, la mutation des corps de ferme au sein de la trame bâtie et la création d'une vingtaine de nouveaux bâtiments agricoles isolés.
- Les parts de la polyculture et du polyélevage diminuent au profit des cultures générales.

TOURISME

OBJECTIF DU SCOT :

- Renforcement des structures d'hébergement, développer et mettre en réseau les chemins de randonnée

BILAN 2017 :

- Maintien des structures d'hébergement (hôtels et campings) et légère augmentation de leur capacité d'accueil.
- Développement du tourisme fluvial
- Valorisation du patrimoine, musée 14-18
- Développement de nouveaux parcours de randonnées pédestres et cyclables

- Nécessaire renforcement de la communication autour des projets touristiques

ÉQUIPEMENTS, SERVICES ET COMMERCES

OBJECTIF DU SCOT :

- Renforcement de leurs équipements et services.

BILAN 2017 :

- La quasi intégralité des projets affichés au SCOT ont été réalisés.
- Les équipements dédiés au service à la personne se sont largement développés depuis 2011.
- Dans le secteur de la santé, une maison de santé pluridisciplinaire (MSP) a été créée à Guiscard dans le but de favoriser le maintien et l'implantation des professions médicales et para-médicales.
- De nouveaux projets ont vu le jour (bowling de la ZAC du Mont-Renaud, médiathèque de Guiscard, nouvelle déchetterie à Noyon, gare routière aux abords du collège Paul Éluard à Noyon, complexe cinématographique)
- Des équipements d'intérêt communal ont également vu le jour : 9 équipements sportifs (city stade, terrain de foot), 4 équipements publics (création ou extension de salle des fêtes, de la mairie, ou d'une place publique), 3 aires de jeux, 2 structures d'accueil pour la petite enfance
- Ces équipements et services se concentrent à Noyon et dans les pôles relais, et posent aujourd'hui la question de leur accessibilité pour les habitants résidants dans les communes rurales.
- Les pôles relais ont pour mission d'organiser une mutualisation de leurs commerces, équipements et services
- Objectif de maintenir le niveau d'équipements actuel des communes et permettre le développement de nouveaux équipements
- L'offre en commerces, équipements et services est répartie de manière déséquilibrée sur le territoire du Pays Noyonnais. L'unité urbaine de Noyon concentre l'essentiel des commerces, des équipements publics et des services aux particuliers.

INFRASTRUCTURES ET TRANSPORTS

OBJECTIF DU SCOT :

- Positionner le Noyonnais comme porte d'entrée Nord-Est de l'Île-de-France en s'appuyant sur les projets d'infrastructures de transport participant au désenclavement du territoire.
- Constitution d'un véritable pôle-gare à Noyon facilitant l'intermodalité entre le train, le car, les modes de déplacement doux et un éventuel transport à la demande
- Renforcement du réseau urbain de Noyon puis son extension vers les communes périurbaines

BILAN 2017 :

- Le dédoublement de la RD1032 favorise l'attractivité du Noyonnais, qui pourrait dans les prochaines années accueillir davantage d'actifs travaillant dans l'agglomération compiégnoise.
- Le pôle multimodal de la gare de Noyon a été réalisé en 2015.
- Le transport collectif à la demande a été mis en place de 2011 à 2016.
- Une troisième ligne de bus desservant notamment le campus Inovia a été ouverte
- 7 des 8 aires de covoiturage envisagées dans le SCOT ont été mises en place.

CIRCULATIONS DOUCES

OBJECTIF DU SCOT :

- Développer son réseau de liaisons douces en organisant des continuités fonctionnelles avec l'espace urbain

BILAN 2017 :

- 4 nouveaux circuits de randonnée ont été inscrits au plan départemental d'itinéraires de promenades et de randonnée de l'Oise
- Un effort important a été réalisé concernant le renforcement des liaisons douces du Pays Noyonnais, constituant un atout considérable pour le développement des activités touristiques, ainsi que pour les déplacements fonctionnels des habitants vers les équipements, commerces et services du territoire, en permettant le report vers ce mode de déplacement respectueux de l'environnement.

PAYSAGE

OBJECTIF DU SCOT :

- Favoriser l'intégration des futures opérations dans le tissu bâti en tenant compte du cadre de vie et du patrimoine existant
- Valoriser les espaces publics, l'architecture et le patrimoine bâti

BILAN 2017 :

- Moins d'un tiers des OAP proposent des dispositions facilitant l'intégration paysagère et architecturale
- 22 éléments du patrimoine local ont été identifiés, mais concentrés sur seulement 5 communes.
- Les dispositions règlementaires spécifiques visant au maintien des caractéristiques architecturales et paysagères des centres-villes et centres-bourgs sont relativement peu nombreux,
- Les documents d'urbanisme intégrant la valorisation des espaces publics existants sont peu nombreux

ENVIRONNEMENT

OBJECTIFS DU SCOT :

- Protéger les espaces de biodiversité et la trame verte et bleue du territoire
- Maintenir les continuités écologiques
- Prendre en compte la trame bleue et prévoir une gestion équilibrée de la ressource en eau
- Maintenir la qualité de l'eau

BILAN 2017 :

- Aucun projet d'aménagement réalisé n'a consommé d'espaces boisés ou d'espaces naturels
- Les milieux naturels du territoire sont bien protégés dans les documents d'urbanisme
- Aucun projet d'aménagement réalisé n'a consommé de zones à dominante humide
- L'assainissement des eaux usées a été amélioré sur le territoire
- La protection de la ressource en eau est assurée sur le territoire grâce à la mise en œuvre des SAGE,

RISQUES

OBJECTIFS DU SCOT :

- Prendre en compte les différents aléas
- Tenir compte des Plans de Prévention des Risques Naturels

BILAN 2017 :

- Les PPRI ont été pris en compte dans les documents d'urbanisme
- Les orientations du SCOT contribuent à la bonne prise en compte des enjeux liés aux risques.

ECHEANCE : BILAN DU SCOT

Le prochain bilan sera à réaliser d'ici 2023.

L'évolution législative, notamment la prise en compte de la Loi Climat Résilience, la mise en compatibilité avec le SRADDET, l'impact du Canal seine Nord Europe et les enjeux actuels du territoire, sa position et ses liens aux territoires voisins, entraîneront une révision du SCOT du Pays Noyonnais.

Plan Locaux d'Urbanisme (PLU) et planification

Les documents de planification régissant les territoires de la CCPN sont inégaux :

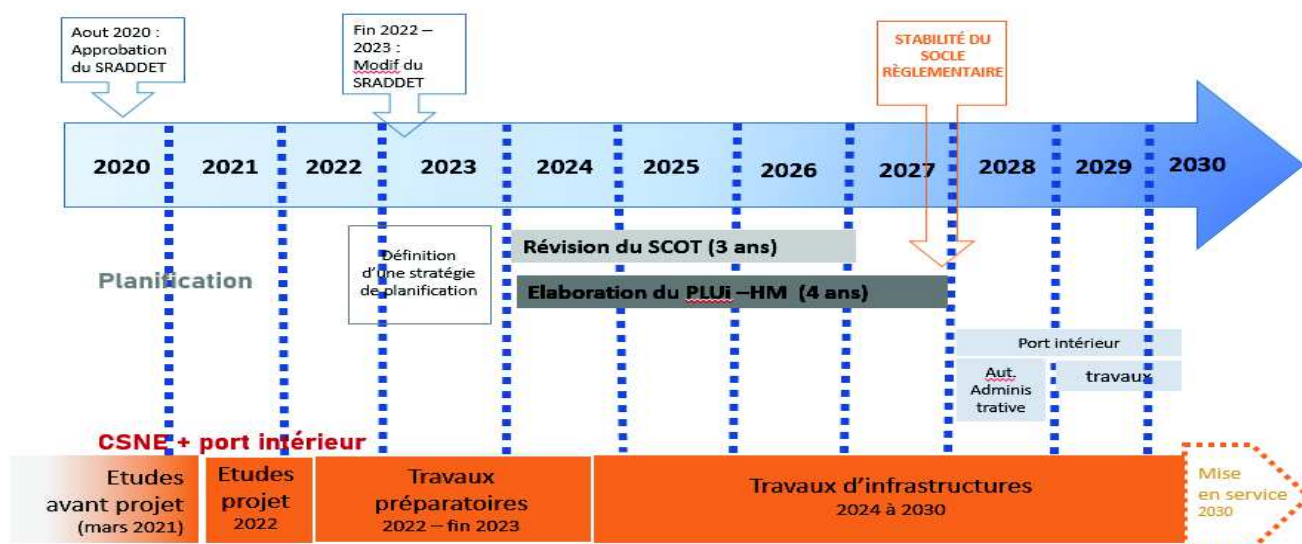
- ✓ 24 PLU non Grenelle sur le territoire
- ✓ 16 PLU Grenelle
- ✓ 4 cartes Communales
- ✓ 8 RNU

Une réflexion d'ensemble sur la stratégie de planification du territoire est en cours.

Il conviendra d'intégrer, en parallèle à un document de planification en cohérence avec les documents cadre supérieurs, l'évolution du projet du Canal seine Nord Europe et notamment du Port intérieur.

A ce jour, la réalisation du projet de port intérieur est lié au planning de réalisation du Canal seine Nord Europe, et devrait être opérationnel en 2030 (initialement prévu en décembre 2028).

Il pourra être envisagé l'élaboration d'un SCOT associé à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat (PLH) et Plan de Mobilité (PDM) – (PLUi-H-M).



2022-2023 : Définition de la stratégie de planification

- Intégration des objectifs du SRADDET
- Bilan du PLH + Bilan anticipé du SCOT
- Détermination des compétences à conserver et à déléguer
- Détermination des limites du DPU et procédures à mettre en place

2024 : Lancement de la révision du SCOT ET Lancement de l'élaboration du PLUi-HM :

- Diagnostic commun SCOT / PLUi-HM
- Corrélations DOG / PADD
- Orientations d'aménagement complémentaires
- Intégration du Programme d'Orientations et d'Actions (POA) : politiques d'habitat cf PLH

Fin 2026-2027 : Approbation du SCOT

Fin 2027-2028 : Approbation du PLUi-HM

2028 : Projet de port intérieur

- Démarches administratives préalables
- Réalisation des travaux 2028-2030

2030 : Mise en service du canal et du port intérieur

Programme Local de l'Habitat (PLH) – 2015-2022

Le PLH de la CCPN a été approuvé le 17 décembre 2015. Sa prorogation sera demandée à la Préfète pour en établir le bilan et engager un nouvel exercice.

Les orientations stratégiques du PLH sont les suivantes :

ORIENTATION 1 : RENFORCER LES EQUILIBRES INTERNES

- ✓ *Action 1 : Promouvoir activement le développement de l'offre en accession abordable à travers la mise en place d'un « circuit de production et de commercialisation »*
- ✓ *Action 2 : Aider à la réalisation d'une offre locative sociale couvrant les besoins sur l'ensemble du territoire*
- Action 3 : Assurer la mise en œuvre du PLH à travers la mobilisation des emprises foncières stratégiques (pôle urbain de Noyon et pôles relais)*

ORIENTATION 2 : AMELIORER L'ATTRACTIVITE DU NOYONNAIS

- ✓ *Action 4 : Poursuivre la politique de réhabilitation du parc existant*
- ✓ *Action 5 : Engager un traitement du quartier Beauséjour*
- ✓ *Action 6 : Produire les conditions d'un investissement immobilier concourant à la diversification du parc*

ORIENTATION 3 : ACCOMPAGNER LA MUTATION DU TERRITOIRE

- ✓ *Action 7 : Anticiper les évolutions foncières à plus long terme*
- ✓ *Action 8 : Accompagner l'évolution du parc de logements à travers la promotion de pratiques optimisant son occupation*
- ✓ *Action 9 : Satisfaire aux obligations du Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage*

ORIENTATION 4 : ANIMER ET STRUCTURER LES POLITIQUES PORTEES SUR LE NOYONNAIS

- ✓ *Action 10 : Créer un poste de chargé de mission « développement habitat » (animateur de la politique foncière, visée opérationnelle)*
- ✓ *Action 11 : Observer les évolutions du marché local et institutionnaliser le partenariat autour du suivi des projets et des grands objectifs « habitat » du Noyonnais*

Le bilan du PLH mènera à une réflexion plus globale sur la stratégie territoriale qui sera menée à l'échelle de la CCPN.

Il pourra notamment s'envisager de manière plus intégrée dans le cadre de l'élaboration d'un PLUi-H.

Contrat de Ville - 2015-2023

La réforme de la politique de la ville s'appuie sur une nouvelle géographie prioritaire. Elle a été établie par décret du 3 juillet 2014.

L'article 5 de la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine a pour objectif de définir les « quartiers prioritaires de la politique de la ville » se substituant aux zones urbaines sensibles (ZUS), aux zones de redynamisation urbaine et aux quartiers des contrats urbains de cohésion sociale (CUCS) situés hors ZUS.

L'objectif est de :

- Simplifier et mettre en cohérence la géographie prioritaire ;
- Concentrer les interventions publiques dans une logique d'efficacité.

La commune de Noyon a signé un contrat de ville en 2015. L'ensemble de ces contrats viennent d'être prolongés jusqu'au 31 décembre 2023.

La définition de cette nouvelle géographie s'appuie sur le critère englobant et objectif du revenu des habitants, mesuré à partir de références locales et nationales. Il présente à la fois l'intérêt de permettre l'émergence des territoires concentrant les difficultés les plus importantes et de favoriser l'actualisation ultérieure de cette géographie prioritaire.

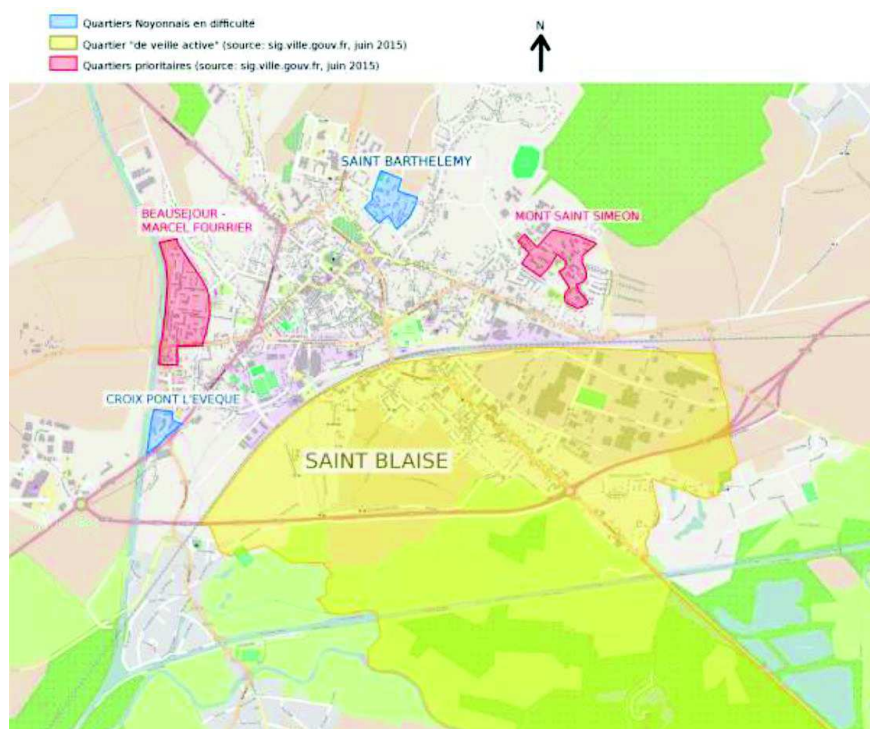
Avec l'application de la loi du 21 février 2014, la géographie prioritaire du Noyonnais est réduite.

Les quartiers de la Ville de Noyon concernés sont par le contrat de ville sont :

- Le quartier du Mont Saint-Siméon
- Le quartier de Beauséjour

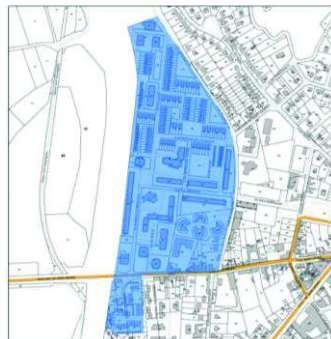
Afin de poursuivre la solidarité territoriale en matière de cohésion urbaine, le quartier Saint-Blaise sortant du CUCS a été intégré au périmètre en tant que « territoire de veille active ». Ce territoire pourra bénéficier des moyens suivants :

- Un droit commun renforcé ;
- La mobilisation du FSE fléché ou pas politique de la ville ;
- Le FEDER non fléché politique de la ville



Programme de Renouvellement urbain d'Intérêt Régional (PRIR)

Le quartier de Beauséjour sur la commune de Noyon, est né en 1959 lorsque, sous la croissance économique du territoire et la pression démographique des 30 glorieuses, la municipalité de Noyon décida de créer de nouveaux quartiers d'habitations passant de 7 299 habitants au recensement de 1954 à 11 603 en 1968.



Ce quartier d'habitat collectif, est devenu depuis « quartier prioritaire » par la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine de 2014. Un conseil citoyen fut créé en 2015 dans le cadre du Contrat de ville.

Le 13 juillet 2016, la signature du protocole de préfiguration entre la Ville et ses partenaires lança le Programme de Rénovation Urbaine d'intérêt Régional (PRIR) du quartier Beauséjour. Des études, en cours de réalisation, permettent de préciser le projet dont les enjeux sont les suivants : améliorer le cadre de vie, réhabiliter l'habitat et développer le lien social.

Les orientations du programme sont les suivantes :

ORIENTATION 1 : DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, EMPLOI, ET FORMATION

- ✓ **Soutenir le développement économique avec la création d'entreprises**
 - ✓ Favoriser une culture de l'entrepreneuriat
 - ✓ Favoriser l'accueil, l'implantation et le développement des entreprises et des commerces au sein des quartiers
 - ✓ Encourager et accompagner les projets de création d'activité par les habitants des quartiers prioritaires
 - ✓ Soutenir le développement de l'économie sociale et solidaire et de nouvelles actions d'insertion
- ✓ **Renforcer l'accès à la formation, au stage et à l'emploi**
 - ✓ Renforcer l'accès à la formation et au stage des publics des quartiers prioritaires
 - ✓ Accompagner les structures d'insertion pour développer l'offre d'insertion
 - ✓ Mettre en place des actions coordonnées et partenariales entre les acteurs du champ de l'emploi, de la formation, du social et de l'éducation
 - ✓ Mettre en place des actions pour lever les freins à la formation et à l'emploi

ORIENTATION 2 : COHÉSION SOCIALE

- ✓ **Favoriser la réussite éducative et scolaire des enfants et des adolescents**
 - ✓ Améliorer la réussite scolaire
 - ✓ Lutter contre le décrochage et l'absentéisme
 - ✓ Soutenir les parents dans leur rôle éducatif
- ✓ **Développer les actions culturelles auprès des habitants des quartiers prioritaires**
 - ✓ Développer des actions culturelles dans les quartiers prioritaires
 - ✓ Amener les habitants des quartiers prioritaires vers les équipements culturels de la ville
- ✓ **Favoriser l'accès aux soins et la prévention santé**
 - ✓ Lutter contre le non-recours aux droits
 - ✓ Améliorer l'accès aux soins de premier recours
 - ✓ Renforcer les initiatives sportives et de prévention
- ✓ **Prévenir la délinquance**
 - ✓ Assurer un travail de prévention et de médiation
 - ✓ Protéger les personnes et les biens – Lutter contre le sentiment d'insécurité

- ✓ Développer la prévention situationnelle de la délinquance

Renforcer l'aide aux victimes

- ✓ Accompagner les victimes de violences conjugales

- ✓ **Développer le lien social et la participation citoyenne**

- ✓ Lutter contre l'isolement
- ✓ Soutenir les initiatives des habitants et les instances de participation
- ✓ Développer l'esprit civique et la solidarité

ORIENTATION 3 : CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN

- ✓ **Intégrer les quartiers dans le territoire**

- ✓ Inscrire les quartiers dans les projets de territoire
- ✓ Rendre les quartiers plus attractifs
- ✓ Assurer la mobilité à l'intérieur et à l'extérieur des quartiers

- ✓ **Améliorer le cadre de vie, le logement et l'habitat**

- ✓ Garantir une meilleure gestion des quartiers
- ✓ Intervenir sur le logement et l'habitat

- ✓ **Renforcer la vie de quartier**

- ✓ Favoriser l'usage des espaces et des équipements collectifs
- ✓ Assurer la tranquillité publique

Le Programme de Renouvellement est encore en cours de finalisation.

Trois chantiers sont d'ores et déjà prévus, la démolition de la maison pour tous, la réhabilitation de l'école maternelle Jacques Prévert et l'aménagement de la place du Marché Franc.

Par ailleurs, le lancement de l'Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat (OPAH), qui concerne plus de 300 logements sur le quartier, sera effective dès que l'opérateur aura été sélectionné.

Les opérations de concertation ont mis l'accent sur les attentes suivantes des habitants, qui seront intégrées dans le projet :

- ✓ **Aménagement paysager des berges du Canal du Nord**

- ✓ Création d'un espace convivial pour les riverains

- ✓ **Renforcement de l'identité verte du quartier**

- ✓ Création de jardins fleuris

- ✓ **Espaces multigénérationnels**

- ✓ Ateliers...

- ✓ **Mise en avant du quartier Beauséjour via la place du Marché Franc**

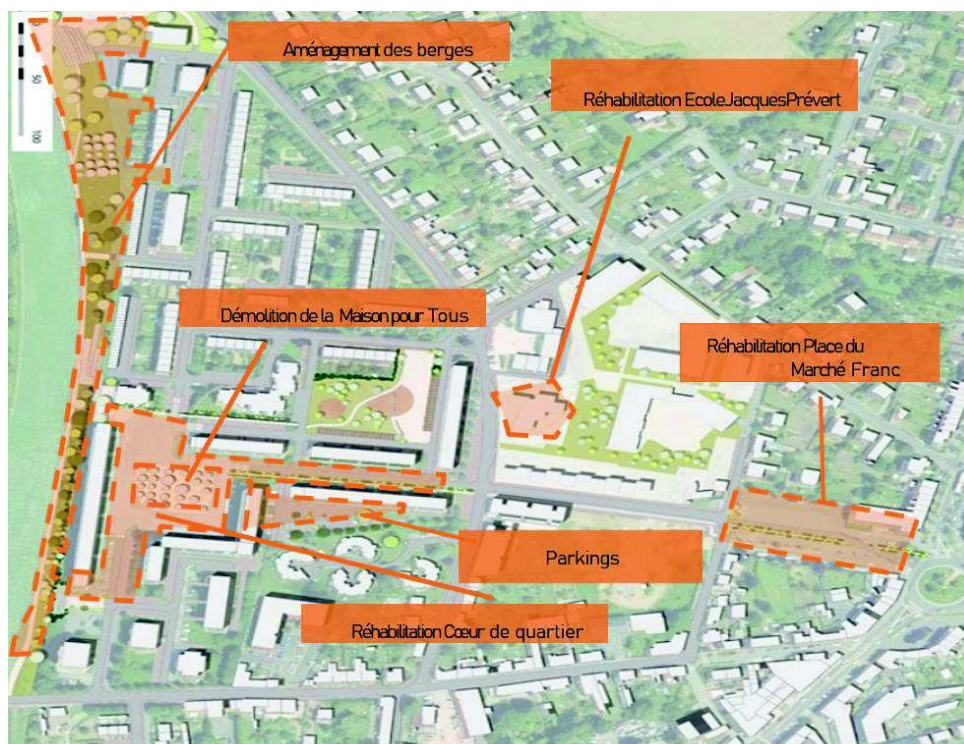
- ✓ Création d'une zone de rencontre
- ✓ Réaménagement de la place

- ✓ **Création d'espaces publics**

- ✓ Création d'espaces culturels et de loisirs (aires de jeux, bibliothèque...)

- ✓ **Aménagements divers**

- ✓ Plus de commerces et de services de proximité (épiceries, studio d'enregistrement, parcours de santé...)



Contrat de ruralité – 2017-2020

Créé en 2016 par le Comité interministériel aux ruralités, le contrat de ruralité est une nouvelle démarche de soutien pluriannuel aux projets d'investissements locaux dans les zones rurales.

En associant étroitement les acteurs locaux, ces contrats se veulent des outils de coordination et de structuration des politiques publiques au niveau d'un territoire, permettant la mise en cohérence des investissements publics.

Les projets financés par les contrats de ruralité doivent s'articuler autour d'un projet de territoire, dans six champs d'action : l'accès aux services et aux soins, la revitalisation des bourgs centres, l'attractivité des territoires, les mobilités, la transition écologique et la cohésion sociale. Le contrat de ruralité du Pays Noyonnais fait partie des 15 contrats de la région Hauts de France et des 4 contrats de ruralité du département de l'Oise.

Le contrat de ruralité du Pays Noyonnais a été signé le 20 mars 2017.

Les projets du contrat de ruralité s'articulent autour de 6 volets prioritaires :

- **L'accès aux services et aux soins**
 - ✓ Mise en accessibilité et rénovation de l'école de Cuts
 - ✓ Mise en accessibilité des bâtiments communaux de Maucourt
- **La revitalisation des bourgs-centres**
 - ✓ Acquisition et rénovation d'un multi commerces à Berlancourt
- **L'attractivité du territoire**
 - ✓ Accès PMR mis en place à l'Auberge de Pont l'Evêque
 - ✓ Aménagement d'aires de jeux à Sempigny et à Morlincourt
- **Les mobilités**
 - ✓ Ouverture de services gratuits aux seniors de la CCPN (portage de courses, court voiturage, etc)
- **La transition écologique**
 - ✓ Rénovation de l'éclairage des écoles de Carlepont
- **La cohésion sociale**
 - ✓ Rénovation d'un bâtiment communal au profit des associations de Passel

Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) - 2021-2025

Les Communautés de communes du Pays Noyonnais, des Deux Vallées et du Pays des Sources ont souhaité élaborer leur Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) à l'échelle du Pays de Sources et Vallées.

La coordination de l'élaboration du PCAET a été confiée à l'association du Pays de Sources et Vallées.

Pensé comme la stratégie de transition énergétique et écologique du territoire, le PCAET vise plusieurs objectifs :

- **La réduction des consommations énergétiques du territoire,**
- **La réduction des émissions carbone,**
- **Le développement des énergies renouvelables,**
- **L'adaptation du territoire pour réduire sa vulnérabilité aux effets du changement climatique.**

Les objectifs fixés pour l'ensemble du territoire Sources et Vallées (Pays Noyonnais, Pays des Sources, et deux Vallées) sont les suivants :

- **Réduction des consommations énergétiques de 20% par rapport à 2017**
- **Multiplier par trois la production énergétique locale en vue d'atteindre un taux de couverture globale par les énergies renouvelables de près de 32% d'ici 2030.**

Détermination des actions multi sectorielles envisagées :

- **Rénovation énergétique du bâti** (logements, collectivités, entreprises)
- **Dupliquer les bonnes pratiques en matière d'efficacité énergétique dans l'industrie**
- **Elaboration d'un plan de mobilité et d'un schéma directeur vélo**
- **Développer des pratiques agricoles plus respectueuses de l'environnement et adaptées au changement climatique**
- **Préservation de la biodiversité et promotion d'une meilleure gestion des eaux pluviales**
- **Développement des énergies renouvelables à travers des projets collectifs et des partenariats publics-privés**

Le premier bilan du PCAET (2022) à l'échelle du Pays Sources et Vallées fait état du constat suivant :

- ✓ Production électrique : elle est surtout due aux éoliennes mises en service ces dernières années
- ✓ Biogaz : les objectifs devraient être atteints d'ici 2025 car le méthaniseur de Sempigny va augmenter sa capacité de production
- ✓ Géothermie : les projets d'équipements publics devront intégrer les énergies renouvelables,
- ✓ Biomasse : De petites chaufferies sont en cours d'installation, mais non significatives. La plupart des projets sont en attente de financements suffisants. Par ailleurs, l'atteinte d'un seuil suffisant de consommation de biomasse permettrait de lancer la filière sur le territoire avec un débouché conséquent pour les agriculteurs.

Plusieurs pistes de développement économique durable du territoire se révèlent :

- ✓ Potentialité de développement de la filière bois : charpenterie, bois de trituration, pellets, etc en relations avec la pression foncière qui s'applique sur le compiégnais et le développement des chauffages de type poêles à granulés
- ✓ Potentiel de développement de la filière agricole du miscanthus destiné aux chauffages. Culture résiliente, durable, et permettant de prévenir les risques d'inondations, et de mouvements de terrains sur les sols en pentes. Nécessité de développer les débouchés (actuellement l'abbaye d'Ours camp est précurseur de l'exploitation de ce type de chauffage)
- ✓ Potentiel de développement de l'agriculture bio et tout particulièrement du maraîchage, permettant de fournir les restaurations collectives en filière courte, et de favoriser les variétés locales.

Contrat Local de Santé (CLS) – 2021-2023

Le 21 mai 2021, la Communauté de communes du Pays Noyonnais, la Préfecture de l'Oise, le Conseil départemental de l'Oise, l'ARS Hauts-de-France, la MSA de Picardie et la CAF de l'Oise, se sont réunis pour signer le Contrat Local de Santé (CLS) du Pays Noyonnais. Ce contrat a pour objectif la mobilisation des partenaires pour construire des parcours de santé adaptés aux besoins du territoire.

D'ici 2023, 4 thématiques liées à la santé seront développées et valorisées sur le territoire :

ORIENTATION 1 : RENFORCER LA DYNAMIQUE TERRITORIALE DE SANTÉ ET L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE POUR LES PROFESSIONNELS DE SANTÉ

- ✓ *Renforcer la communication et la coordination entre les différentes structures et interlocuteurs en lien avec la santé, le médico-social, le social, le tissu associatif, les habitants et les élus*
- ✓ *Favoriser l'attractivité des métiers en lien avec la santé*
- ✓ *Favoriser l'installation et le maintien de professionnels de santé sur le territoire*

ORIENTATION 2 : RENFORCER LE PARCOURS DE SANTÉ DES PUBLICS EN SITUATION DE PRÉCARITÉ ET DE VULNÉRABILITÉ

- ✓ *Favoriser des actions territoriales auprès de la population, sur la prévention, le dépistage et le renoncement aux soins*
- ✓ *Faciliter le parcours de soins et l'inclusion sociale des personnes handicapées*

ORIENTATION 3 : FACILITER LE PARCOURS DE VIE EN SANTÉ MENTALE

- ✓ *Soutenir et renforcer l'accès aux soins et l'accompagnement de la population en santé mentale*
- ✓ *Sensibiliser la population et les acteurs locaux du territoire sur la santé mentale*
- ✓ *Mettre en place une sensibilisation des élus sur les soins sans consentement (connaissance de leur responsabilité et pouvoir d'action, connaissance des ressources et référents...)*

ORIENTATION 4 : PROMOUVOIR UN ENVIRONNEMENT ET DES COMPORTEMENTS FAVORABLES A LA SANTE

- ✓ *Promouvoir l'activité physique et l'alimentation saine sur le territoire*
- ✓ *Sensibiliser la population sur l'importance et les bienfaits de la santé environnementale*

La communauté de communes du Pays Noyonnais (CCPN), a adhéré en 2020 à la Fédération nationale des centres de santé. La collectivité souhaite s'investir tout particulièrement dans le domaine de la santé, et de l'inclusion des personnes en situation de handicap.

Le centre de santé de Noyon a développé une antenne à Pont l'Evêque, permettant de désengorger le centre principal, qui a ouvert en 2021.

Dispositif Petites Villes de Demain (PVD) - 2021 et Opération de revitalisation du territoire (ORT) – 2022

Au niveau communal, la ville de Noyon est lauréate de l'appel à manifestations « petites villes de demain » dont l'objectif est de mettre en œuvre une politique globale de redynamisation du centre-ville et de développement de son attractivité en tant que pôle structurant du noyonnais. Ces objectifs seront d'une part en améliorant les logements des quartiers anciens (lutte contre la précarité énergétique, accessibilité aux personnes vieillissantes, mise en valeur patrimoniale,) pour reconquérir ces logements vacants.

La volonté sera de développer une Opération de revitalisation du Territoire (ORT), qui permettra en particulier de répondre à l'enjeu de rénovation de l'habitat ancien et/ou vacant du centre-ville.

De plus, il s'agit de proposer des services culturels, évènementiels, sportifs, etc... pour que la vie intramuros puisse croître et bénéficier à l'essor commercial des magasins du centre-ville.

Noyon joue le rôle de ville-centre et bénéficie d'une position géographique stratégique et d'une certaine dynamique.

Néanmoins, certains indicateurs appellent à la vigilance. On constate un vieillissement de la population, un cœur historique qui perd des attracteurs importants et attire difficilement les habitants les plus éloignés.

Le dispositif « Petites Villes de Demain » doit permettre de traiter les questions :

- ✓ **De la vacance commerciale en centre-ville**
- ✓ **D'habitat avec un parc de logements qui peut être insalubre ou inadapté**
- ✓ **De baisse ou de vieillissement de la population**

La convention PVD pour la ville de Noyon a été signée le 16 juillet 2021.

Une Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) a été lancée en Mars 2022, appuyée par l'agence d'urbanisme Oise les Vallées. Le périmètre actuellement pressenti (non encore déterminé) concerne le centre-ville de Noyon élargi au Canal du Nord jusqu'au confluent de la commune voisine de Pont l'Evêque, ainsi que le lien vers le Campus économique Inovia (sur les communes de Noyon et Genvry).

Les premiers objectifs, qui semblent aujourd'hui se dégager sont les suivants :

- ✓ **Maintenir et consolider l'offre de commerces, de services et d'équipements**
 - Amélioration de l'attractivité du centre-ville, via l'aménagement des espaces et équipements publics
 - Développement des mobilités douces
 - Adaptation des outils réglementaires aux locaux d'activités
 - Réhabilitation et reconversion des sites industriels ou commerciaux vacants
 - Reconversion des friches
 - Opportunité du Canal Seine Nord Europe pour promouvoir le tourisme et le patrimoine local
- ✓ **Lutter contre l'habitat dégradé ou indigne et la vacance**
 - Restauration immobilière, portage et recyclage foncier
 - Dispositifs de lutte contre l'habitat indigne
 - Élaboration d'une OPAH+volet copropriétés fragiles
- ✓ **Valoriser le patrimoine bâti et paysager, et réhabiliter les friches urbaines**
- ✓ **Produire des logements adaptés, notamment aux familles et aux personnes âgées**
 - Adaptation de l'offre de logement, de services publics et de santé pour les personnes en perte d'autonomie
 - Adapter les espaces publics et créer des lieux d'accueil des personnes en situation de handicap
- ✓ **Favoriser la transition énergétique**
 - Revégétalisation urbaine et des bâtiments
 - Intégration des énergies renouvelables dans la cadre des nouvelles constructions et des réhabilitations
 - Gestion des eaux de ruissellement par infiltration et aménagement des abords des cours d'eau
 - Requalification et développement des espaces piétons
 - Préservation de la biodiversité locale

Contrat Territorial de Développement (CTD) Canal Seine Nord Europe

Initiée par l'État dès 2015, la démarche Grand Chantier a pour objectif d'anticiper les besoins et de préparer la réalisation du Canal Seine-Nord Europe (CSNE) afin d'optimiser l'opportunité que représente le projet pour le territoire en termes d'emploi, d'aménagement et de développement économique.

Les défis de la démarche Grand Chantier consistent, dans la durée, à :

- Faire des territoires des acteurs du projet, en leur permettant d'anticiper le chantier
- Se saisir de ses opportunités à toutes les échelles,
- Articuler les actions entre les différents échelons territoriaux,
- Rendre plus lisible la démarche et son pilotage par l'ensemble des parties prenantes.

A l'échelle territoriale, la démarche est articulée autour de trois Comités Territoriaux (Compiégnois-Noyonnais / Santerre-Haute Somme / Artois-Cambrésis) co-pilotés par l'État (sous-préfet) et la Région Hauts-de-France (conseiller(e) régional(e) désigné(e) par le Conseil régional).

Ils se déclinent en 4 volets thématiques.

- Volet 1 : L'aménagement bord à voie d'eau (volet 1),
- Volet 2 : Le développement économique par l'emploi, l'insertion, la formation, l'accueil du chantier, et l'appui aux entreprises pendant et après le chantier (volet 2),
- Volet 3 : l'organisation du chantier en lien avec la vie du territoire, dont les questions de sécurité
- Volet 4 : Le devenir des canaux existants

Le territoire Noyonnais est particulièrement marqué par le projet du Canal Seine Nord Europe, qui traversera le territoire du Nord au Sud, et concerne 11 communes du territoire.

Ce document est en cours d'élaboration, son évolution accompagne celle de l'émergence de nouveaux projets ou opportunités pour le territoire.

La volonté du Pays Noyonnais consiste notamment à appuyer, sur la présence des canaux, le développement d'une stratégie de valorisation touristique globale.

Elle se déclinerait suivant ces principaux objectifs :

- ✓ Le tourisme fluvestre, pivot de la découverte du Noyonnais
- ✓ Développer les mobilités douces à l'échelle du territoire
- ✓ Valoriser le patrimoine local et le terroir
- ✓ Développer la filière économique liée à la filière touristique



Feuille de route numérique

Les 3 volets du projet de territoire numérique ont pour objectif de lutter contre l'isolement et la fracture numérique, permettant de répondre aux nouveaux besoins des citoyens et des entreprises.

La stratégie de développement du territoire sur le plan numérique se décline ainsi :

ORIENTATION 1 : e-administration

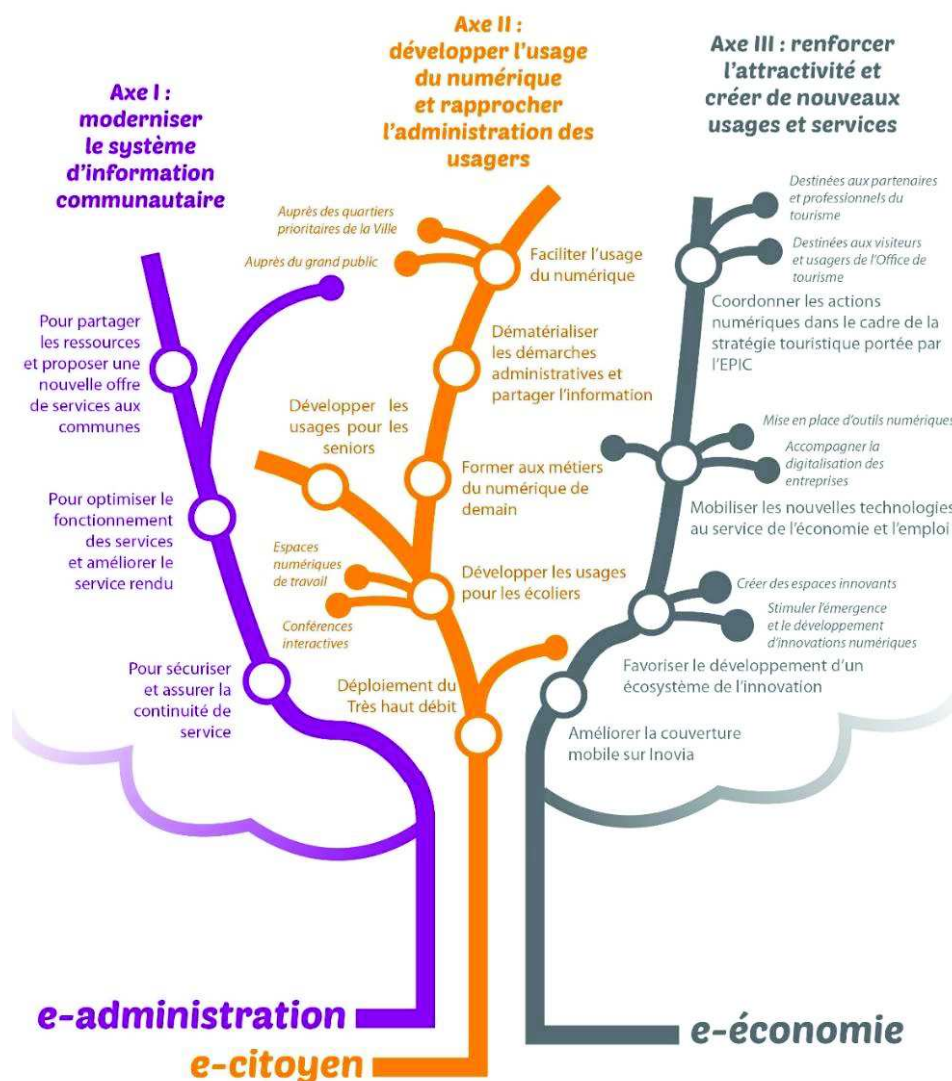
- ✓ *Moderniser et fiabiliser le système d'information des deux collectivités pour optimiser le fonctionnement de l'administration*

ORIENTATION 2 : e-citoyen

- ✓ *Développer les usages numériques en interne et rapprocher l'administration des usagers*

ORIENTATION 3 : e-économie

- ✓ *Développer l'innovation numérique pour renforcer l'attractivité du territoire*



3. LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES

Le présent contrat fixe les orientations stratégiques en s'appuyant sur :

- les objectifs des documents cadres
- les propositions des différents services de la collectivité
- les orientations des élus des différentes communes
- les attentes de la population

3.1. Orientation stratégique n°1 :

Développer l'attractivité du territoire en termes d'économie, de tourisme, et d'habitat

3.1.1 Développer l'attractivité économique

1. Planifier pour requalifier

- ✓ **Adhésion de Noyon au programme Petites Villes de Demain et concrétisation des objectifs par une Opération de Revitalisation du Territoire (ORT)**
 - ✓ Redynamiser les centre bourgs et centres-villes
 - ✓ Valoriser, promouvoir, développer le commerce de centre-ville
- ✓ **Projeter la revitalisation des centres-villes, centre bourgs, et des espaces publics**
 - ✓ Concevoir des espaces publics confortables et évolutifs, adaptables aux différents besoins des populations (événementiel, marchés, PMR, ...)
 - ✓ Valoriser et requalifier le patrimoine local
 - ✓ Planifier un événementiel en lien avec la valorisation du territoire (patrimoine, culture, etc...)

2. Soutenir le développement et l'attractivité économique du territoire

Dans le cadre de la loi NOTRe (n°2015-991 du 7 août 2015) la Communauté de Communes du Pays Noyonnais a redéfini son positionnement économique. L'objectif premier était de renforcer le territoire par le biais d'actions fondamentales pour le développement, le maintien et l'équilibre économique du territoire.

Le développement économique s'attache à la création de nouvelles entreprises, le maintien et la survie des entreprises existantes, la croissance optimale des activités, le développement de secteurs innovants ainsi que l'attraction d'investissements.

La stagnation économique du territoire représente également un enjeu important. Un manque de cohérence entre les initiatives locales pourrait engendrer des pertes d'entreprises importantes et mener à une dévitalisation. Cela entraînerait un enjeu de relève et de pérennité des entreprises, problématique étroitement liée à l'attraction et la disponibilité de la main d'œuvre locale.

Au niveau intercommunal, Noyon est reconnue dans l'armature territoriale comme locomotive du territoire. L'enjeu pour la collectivité est donc de :

- Conforter la diversité de son offre d'équipements,
- Attirer des activités auxquelles peut répondre la population locale en termes de main d'œuvre,
- Permettre la formation correspondante au niveau local.

Afin de développer cette compétence et dynamiser l'économie du Pays Noyonnais, les orientations stratégiques suivantes sont déployées :

- ✓ **Maintenir les commerces et les services de proximité en milieu rural**
 - ✓ Ouvrir des points multiservices
 - ✓ Aménager des espaces destinés à l'installation de distributeurs automatiques ou casiers connectés permettant la vente de pain, légumes locaux, œufs, ...
 - ✓ Développement de maisons France services multi-sites (sites de Noyon, Guiscard et Carlepont)
- ✓ **Se doter d'espaces multifonctions et évolutifs**
 - ✓ Favoriser la création d'espaces de travail partagés, à proximité de la gare ou dans les espaces d'activités économiques (campus économique Inovia, Passel,...)
 - ✓ Développer des tiers lieux multimodaux (locaux associatifs, salles des fêtes, bibliothèque, espace de jeux,...)

- ✓ **Développer des projets économiques innovants**

Le territoire du Noyonnais est particulièrement marqué par les activités agricoles et forestières. Plusieurs entreprises recherchent des partenaires liés à ces activités, de façon à établir un véritable écosystème économique, notamment dans le domaine de l'agroalimentaire, et du BTP.

- ✓ Développer des espaces collaboratifs multi-activités :
 - Village d'artisans, permettant la croissance des entreprises émergentes issues des pépinières et ne pouvant accéder à une installation industrielle de plus grande ampleur
 - Village agronomique, répondant à la demande des entreprises locales déjà implantées sur le territoire au sens large (CCPN et collectivités voisines) en vue d'accéder à un partenariat avec les activités industrielles
 - Couveuses d'entreprises, en particulier dans les domaines agricole et forestier
- ✓ Anticiper et développer des formations dans ces domaines d'activités, en lien notamment avec le CTD du Canal Seine Nord
 - Envisager l'installation d'un centre de formation, en lien avec les métiers du canal (salles de formation, internat, lieux de tests et conduites d'engins spécifiques, ...)
 - Développer une offre de formation locale, en réponse à la difficulté de mobilité de la population, valoriser les possibilités offertes par le Campus connecté à Inovia.
- ✓ **Encourager les synergies inter-entreprises**
 - ✓ Relancer le club Entreprises, développer les interactions avec l'association des commerçants, à l'échelle intercommunale
 - ✓ Développer des partenariats avec les organismes consulaires ainsi que des acteurs économiques du territoire (tels que la CCI, la CMA, la Mission Locale, Initiative Oise-est...).
- ✓ **Requalifier les espaces publics des zones industrielles et de la zone d'activités du Mont Renaud**
 - ✓ Adapter les espaces publics aux circulations douces, en réponse à la demande des entreprises (pistes cyclables, arceaux de stationnement, bornes de recharges électriques, ...)
 - ✓ Requalifier la signalétique et le mobilier urbain dans les zones d'activités (Mont Renaud, Passel, Inovia) et les zones industrielles
 - ✓ Aménager des espaces de halte vélo, piétons, à destination des clients de la zone d'activités, à proximité des arrêts de bus
- ✓ **Valoriser et promouvoir les savoir-faire locaux**
 - ✓ Mettre en place un véritable marketing territorial
 - ✓ Communiquer sur les produits locaux et artisanaux du territoire
 - Développer les outils de communication (revalorisation des sites internet de la Communauté de Communes, des réseaux sociaux correspondant, de l'office du tourisme,...)
 - ✓ Développer une signalétique identitaire du Pays Noyonnais, éventuellement associée à un label
- ✓ **Développer les possibilités offertes par le numérique**
 - ✓ Moderniser l'infrastructure systèmes et réseau de la ville de Noyon

- Déployer un réseau wifi gratuit dans les sites stratégiques de la ville
- Développer la digitalisation et la dématérialisation de l'administration
- Développer les outils en ligne pour les sites culturels, touristiques, etc
- Valoriser et développer le tiers lieu numérique et le makerspace, donnant aux entreprises et porteurs de projets l'accès aux outils numériques innovants
- ✓ Accompagner la transition numérique des entreprises

✓ **Requalifier les friches**

La reconversion d'une friche urbaine, éventuellement polluée répond à de nombreux enjeux et objectifs de l'aménagement durable du territoire urbain : limiter la destruction et le mitage des espaces naturels et agricoles, redynamiser le centre urbain, favoriser les retombées économiques locales, développer des circuits courts, prendre en compte les impacts de la pollution sur la santé et les écosystèmes... Les potentiels des friches s'inscrivent donc de façon transversale dans les projets durables

- ✓ Valoriser les espaces de friches (dépollués partiellement) en y développant des projets artisanaux
- ✓ Envisager des dépollutions pour reconvertir et valoriser des espaces délaissés
- ✓ Appliquer des technologies innovantes permettant de dépolluer des sols (phytoremediation,...)

3.1.2 Miser sur l'attractivité touristique comme levier de développement économique du territoire

Le futur chantier du Canal Seine Nord Europe constituera une opportunité importante pour le territoire en termes d'emplois, de formations qualifiantes, et de développement économique induit.

Il importe donc aujourd'hui pour la CCPN de mesurer les enjeux liés à la construction de cette infrastructure et de répondre en amont aux besoins qui en sont générés.

La création du Campus connecté en 2021, offrant aux étudiants la possibilité de suivre leur formation d'études supérieures directement depuis le Noyonnais, avec l'accompagnement d'un tuteur durant toute l'année représente une perspective pour les étudiants locaux ne pouvant pas forcément disposer des finances permettant de suivre des études. Ce campus est notamment en partenariat avec l'Université Picardie Jules Verne d'Amiens. Le Contrat Territorial de Développement du Canal Seine Nord Europe volet 2 s'attachera tout particulièrement à la formation et donc à l'emploi qui pourra être proposé sur le territoire Noyonnais.

✓ **Développer l'offre d'accueil et d'activités touristiques, en lien avec le patrimoine culturel, historique et naturel**

La ville de Noyon dispose d'un patrimoine historique remarquable qui, dans le cadre d'une stratégie touristique redéfinie, peut jouer un rôle d'attracteur fort dans le centre-ville.

- ✓ Développer le rayonnement du patrimoine local au-delà du territoire
- ✓ Adapter les aménagements et installations publiques, et les documents d'informations aux attentes spécifiques des touristes notamment asiatiques (sanitaires, documents de communication, étiquetages, signalétiques,)
- ✓ Concrétiser le Centre d'Interprétation de l'architecture et du Patrimoine (CIAP) préexistant, conformément au label Ville d'Art et d'Histoire de la ville de Noyon
- ✓ Déployer les animations et activités des musées du Noyonnais et des animations culturelles sur le territoire
- ✓ Valoriser et ouvrir aux publics les sites patrimoniaux des communes (vestiges archéologiques, historiques,...)
- ✓ Valoriser le patrimoine naturel
- ✓ Requalifier le théâtre de verdure du Parc des tanneurs à Noyon, et y développer des spectacles et animations, en lien avec la Maison des Arts, les maisons de quartiers, le Chevalet, le centres sociaux,...

- ✓ Envisager l'aménagement d'une micro-fole, en lien éventuel avec la maison du Canal et la maison du PRIR, ou l'écluse visitable du CSNE
- ✓ Valoriser le centre-ville et le patrimoine local, en particulier pour la ville historique de Noyon
 - Requalifier et actualiser la signalétique
 - Développer la communication autour du patrimoine
 - Envisager un évènementiel en lien avec l'importance du patrimoine historique local
 - Requalifier et réaménager les abords des monuments et sites patrimoniaux
- ✓ Promouvoir l'artisanat et de la production locale

- ✓ **Développer et requalifier les infrastructures de transports doux**
 - ✓ Créer d'une boucle cyclable autour du canal du Nord
 - ✓ Créer des nœuds cyclables pour assurer un maillage du territoire et la connexion des zones prioritaires
 - ✓ Aménager des points de repos pour les utilisateurs des voies douces
 - ✓ Créer de nouveaux circuits de randonnées de découverte du pays
 - ✓ Articuler les liens entre fluvial et terrestre (création de points location vélo, transport en commun, location d'espace navire, ...)
 - ✓ Créer des points d'amarrages pour les plaisanciers et réflexions sur le devenir des écluses

- ✓ **Promotion et communication : Faire du Pays Noyonnais une destination incontournable du tourisme**
 - ✓ Développer une stratégie de développement touristique en lien avec les canaux (Canal du Nord et Canal seine Nord Europe), à l'échelle du pays Noyonnais
 - ✓ Créer une maison des projets associée à une maison du Canal
 - ✓ Créer de nouveaux points d'information
 - ✓ Réviser de la signalétique urbaine et touristique (notamment autour des routes touristiques)
 - ✓ Mettre en place d'une stratégie de marketing pour le territoire
 - ✓ Mettre en valeur des produits du terroir et artisanaux locaux (marché de producteurs de pays ?)

3.1.3 Développer l'attractivité de l'habitat

- ✓ **Mettre en œuvre une véritable politique d'habitat, en lien avec l'évolution du PLH et une OPAH-RU**

Soucieuse des thématiques transition écologique et économies d'énergie, la Communauté de communes du Pays Noyonnais pourra envisager un dispositif d'aide à la rénovation énergétique des logements par le biais d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH). Le diagnostic habitat en cours permettra de définir les actions à mettre en place et le périmètre exact de la future OPAH. Le programme Petites Villes de Demain (PVD) entraînera la programmation d'une OPAH sur la commune de Noyon, mais qui pourra être élargie niveau intercommunal. Une étude pré-opérationnelle à la faisabilité d'une OPAH a été lancée en 2016 et pourra être réactualisée et donner lieu à l'étude OPAH.

La Communauté de communes du Noyonnais a contractualisé avec l'ADIL afin de développer sur son territoire la tenue de permanences pour l'information sur le logement et l'énergie et ainsi informer sa population sur les dispositifs déjà existants.

- ✓ Anticiper la nécessaire évolution des documents de planification cadre (SCOT, PLUi-h-m-p)
- ✓ Transcrire le Programme Petites Villes de Demain à travers une Opération de Revalorisation du Territoire (ORT) impliquant l'habitat
- ✓ Dans le cadre de l'Opération de Revalorisation du Territoire, Élaborer une OPAH-RU avec un volet copropriétés dégradées (notamment sur le quartier de Beauséjour à Noyon)
- ✓ Lutter contre la vacance des logements

- ✓ **Accompagner les programmes de constructions neuves et durables**
 - ✓ Favoriser les constructions à énergie passive ou positive, employant des matériaux issus de filières locales
 - ✓ Développer des programmes de constructions adaptées aux différents types de handicaps (notamment Alzheimer, autisme, ...), et aux seniors

- ✓ Promouvoir un habitat inclusif, décent, et adapté au vieillissement de la population
- ✓ Adapter les réglementations d'urbanisme aux nouveaux usages et nouvelles nécessités, notamment en terme de changement destination, et de stationnement

- ✓ **Résorber les points noirs paysagers, les délaissés, et les espaces de friches des centre villes et des villages**
 - ✓ Recenser les points noirs paysagers
 - ✓ Envisager leurs possibilités de reconversion ou d'aménagement

- ✓ **Favoriser la réhabilitation de logements anciens**
 - ✓ Communiquer auprès des agents immobilier et promoteurs sur le dispositif Denormandie lié à l'ORT (défiscalisation sur les rénovations)
 - ✓ Poursuivre la politique de réhabilitation du parc existant en lien avec une OPAH

✓ **Développer l'attractivité du pôle centre : Noyon**

Noyon est le pôle principal constituant le point de rassemblement de tous les habitants du territoire. Le développement de son attractivité passe par la requalification de centre-ville.

- ✓ Réhabiliter la rue de Paris/la place de l'hôtel de ville/place du Chevalet à différents niveaux :
 - Gestion de l'infiltration des eaux pluviales,
 - Requalification paysagère et urbaine,
 - Valorisation patrimoniale,
 - Revalorisation commerciale,
 - Résorption de la vacance des logements associés aux commerces, ...
- ✓ Étendre le maillage de circulations douces depuis les nœuds de transports (gare, bus) jusqu'au cœur de ville
- ✓ Aménager d'un marché couvert de 350 m² au cœur de la ville

- ✓ **Requalifier les espaces publics**
 - ✓ Revaloriser les espaces publics des centre-ville et centre bourgs
 - ✓ Aménager des espaces de rencontre, requalifier les parcs à destination des familles
 - ✓ Adapter les espaces publics aux handicaps
 - ✓ Requalifier les espaces et les offres sportives

✓ **Garantir la qualité de vie des habitants des communes rurales**

Le territoire du Pays Noyonnais est très marqué par la ruralité. Les communes rurales souhaitent pouvoir offrir à leurs habitants une qualité de vie et d'accès les aux services publics, garantissant un équilibre urbain/rural.

- ✓ Favoriser la dématérialisation des services publics
- ✓ Développer une antenne itinérante d'accès aux services publics notamment pour les personnes âgées, en difficulté, ou en situation d'illectronisme
- ✓ Adapter les constructions publiques aux normes d'accessibilité
- ✓ Adapter et requalifier les constructions publiques aux énergies durables

L'armature territoriale du Pays Noyonnais permet de garantir un équilibre urbain/rural, la qualité des paysages et du cadre de vie.

Ainsi le territoire est composé de communes rurales présentant un cadre de vie « à la campagne » et authentique qu'il convient de préserver en modérant l'accueil de nouveaux habitants et en mettant en place une densification adaptée.

Ces villages ont cependant établi des projets en vue de garantir la qualité de vie de leurs habitants notamment en termes de mobilité, d'adaptation PMR, et d'économie énergétique :

- ✓ **Mobilité :**
 - Aménagement de trottoirs perméables en vue de l'infiltration des eaux pluviales (communes de Baboeuf, Campagne, Carlepont, Sermaize)
 - Mise en accessibilité des bâtiments publics (Mairie de Falvy le Meldeux,)

- Aménagement d'une aire de co-voiturage (Sempigny)
- Installation de bornes de recharge électrique (Carlepont)
- Installation d'aire de stationnement de vélos (Carlepont)
- Réaménagement de chemins ruraux (Carlepont)

- ✓ **Développement des services publics :**
 - Aménagement d'un bâtiment en crèche (Ville)
 - Extensions du cimetière (Baboeuf, Carlepont, Vauchelles)
 - Construction d'une salle polyvalente (Salency)
 - Construction d'une école et une bibliothèque (Falvy le Meldeux)
 - Construction ou réhabilitation d'un city-stade (Salency) environnement, aménagements de centre bourg

- ✓ **Réseaux**
 - Renforcement des réseaux de défense incendie (Salency)
 - Gestion et entretien du réseau d'assainissement (Salency)
 - Modification de l'éclairage public avec intégration de technologies plus économes en énergies (Vauchelles)

- ✓ **Environnement**
 - Plantations en vue d'ombrages (Sempigny)
 - Création d'un parc avec aire de jeux (Sermaize)
 - Réhabilitation des abords des équipements sportifs (city stade de Ville)
 - Rénovation énergétique des bâtiments communaux (mairie de Vauchelles)
 - Installation d'un bassin de stockage d'eau pluviale (Crisolles, Baboeuf)

- ✓ **Énergie**
 - Rénovation énergétiques de bâtiments publics (Sermaize, Flavy le Meldeux, Catigny, Carlepont)

- ✓ **Aménagement du centre bourg**
 - Aménagement de ralentisseurs sur la voie de traversée (Carlepont)
 - Aménagement d'espaces d'accueil de distributeurs automatiques (Sermaize, Sempigny)

3.2. Orientation stratégique n°2 :

Conduire la transition écologique du territoire

Cette orientation recouvre plusieurs domaines : la mobilité durable, la préservation de notre ressource en eau, l'assainissement, la préservation et la valorisation environnementale, une politique active de gestion des déchets, la volonté de réaliser des économies d'énergie, et la mise en œuvre du plan climat air énergie sur notre territoire.

1. Agir pour une mobilité durable

Le domaine des transports est le premier émetteur de gaz à effet de serre.

Le développement des mobilités au quotidien, à savoir le vélo et les transports en commun, sont encouragés.

La désimperméabilisation des voiries et la renaturation des sols vise à répondre aux enjeux de demain en lien avec l'adaptation au changement climatique mais aussi aux besoins de verdissement du paysage urbain.

Le Pays Noyonnais souhaite améliorer la fluidité et la sécurisation des déplacements, en favorisant les modes alternatifs à la voiture individuelle et sécuriser les voies partagées pour faciliter la cohabitation entre les flux automobiles et les mobilités douces.

- ✓ **Mettre en valeur et promouvoir les voies vertes, favoriser l'accès la nature à travers des modes doux**
 - ✓ Développer une signalétique précisant les circuits des voies douces
 - ✓ Promouvoir la proximité de la Trans 'Oise depuis les centres-villes et centre bourgs
 - ✓ Relier les liaisons des véloroutes aux infrastructures cyclables existantes
 - ✓ Résorber les ruptures de voies de circulations douces

- ✓ **Etendre et boucler le réseau de circulations douces entre le centre-ville de Noyon et Inovia, entre les différents équipements publics (gare, écoles, ...) et espaces d'activités (zone industrielle, zone d'activités, ...)**
 - ✓ Accompagner les réseaux de circulations douces d'une signalétique identitaire propre à la CCPN
 - ✓ Sécuriser les déplacements doux à travers l'aménagement de pistes cyclables
 - ✓ Envisager l'aménagement de voiries partagées en centre-ville

- ✓ **Favoriser les aménagements en modes actifs**
 - ✓ Adapter les espaces publics aux déplacements vélo et piétons
 - ✓ Equiper les sites stratégiques de stations de charges pour vélos électriques, d'arceaux de stationnement vélos, et de panneaux d'information
 - ✓ Adapter les espaces publics aux déplacements vélo et piétons
 - ✓ Renforcer l'offre de transports en commun ou de transports à la demande
 - ✓ Envisager l'installation d'une conciergerie vélo à proximité des lieux stratégiques de transport (gare,..) à travers un marché externalisé

Les transports en commun représentent également un enjeu important à développer et favoriser. Cependant la qualité de l'offre locale ne pourra être mise en cohérence avec celle des transports nationaux. La ville de Noyon milite pour l'extension d'un barreau ferroviaire Roissy, permettant aux habitants d'accéder à l'Île de France et à son bassin d'emploi.

Cependant la fiabilité du réseau SNCF est régulièrement remise en question par des retards ou des suppressions intempestives. Il résulte un désengagement de la population pour ce mode de transport.

Le renforcement des lignes des bus urbains ne pourra toutefois être réellement efficace que si le réseau ferroviaire gagne en fiabilité.

- ✓ **Adapter le passage des bus urbain aux heures d'arrivées de trains en gare de Noyon**
 - ✓ Travailler sur la « compatibilité » des horaires entre train et bus pour assurer notamment la desserte d'Inovia
 - ✓ Envisager la mise en place de minibus plus économes pour les lignes moins fréquentées

- ✓ **Développer une véritable multi modalité autour de la gare de Noyon**
 - ✓ Créer des services de mobilité en gare (vélopartage, espaces vélos sécurisés, modes actifs, vélo/scooter-électriques)
 - ✓ Envisager le développement de transports de bus aux communes voisines
 - ✓ Aménager un parking relais-gare, et des parkings covoiturage y compris dans les communes rurales
 - ✓ Développer le transport à la demande, notamment à destination des établissements de santé
 - ✓ Améliorer la communication sur les multimodes de transports (transport à la demande, aires de covoiturage...)

2. Préserver et gérer la ressource en eau

L'eau est un enjeu majeur du fait de besoins en forte croissance, mais aussi de la moindre disponibilité et de la dégradation des ressources potentielles disponibles. L'agriculture étant le premier usager de la ressource en eau, en particulier pour l'irrigation, la gestion durable de l'eau en milieu rural est cruciale.

La gestion de l'eau en ville est aussi un enjeu important : il s'agit d'entretenir les réseaux d'eau potable, de limiter les fuites et de délivrer une eau de bonne qualité aux usagers.

La gestion de l'eau nécessite ainsi de dépasser les approches sectorielles, encore largement en cours, et d'aller vers une gestion intégrée, territoriale et adaptative.

Les espaces publics pourront faire exemple dans le traitement des eaux, amenant la population à adapter dans leur espace privé des pratiques également vertueuses.

- ✓ **Aménager l'espace public de façon à favoriser les économies d'eau**
 - ✓ Développer des aménagements paysagers filtrants (banquettes, réseaux de talus, retenues collinaires) en vue de l'accroissement des capacités de rétention du sol
 - ✓ Assurer la maîtrise des intrants, à travers des infrastructures paysagères filtrantes pour les pesticides et les nitrates (bandes enherbées, fossés végétalisés, zones humides naturelles ou artificielles)
 - ✓ Avec l'appui de la chambre d'agriculture et leurs partenaires :
 - Valoriser les cultures d'espèces économes en eau, développement des cultures intermédiaires, des pièges à nitrates, plantations de variétés résistantes aux bio agresseurs pour réduire l'usage des pesticides, ...
 - Réutiliser des eaux usées traitées (concept de « REUT ») pour irriguer les cultures, permettant d'économiser l'eau et de préserver sa qualité, à travers la valorisation des nutriments présents dans les eaux usées en substitution d'une partie des engrais pour les cultures.
 - ✓ Envisager la récupération des eaux pluviales pour l'entretien des voiries (balayeuses, etc)
- ✓ **Lutter contre l'imperméabilisation des sols, favoriser les infiltrations à la parcelle**
 - ✓ Intégrer l'infiltration des eaux de ruissellement dans les aménagements publics et privés
 - Adapter le traitement de voiries de façon à limiter les rejets des eaux pluviales sur la station d'épuration, ...
 - Récupérer des eaux de pluie et ainsi réduire les consommations d'eau potable
 - ✓ Orienter les aménageurs privés vers des projets intégrant l'infiltration
 - ✓ Atténuer et gérer le risque inondation (Verse) et les effets induits du ruissellement
- ✓ **Lutter contre la déperdition de l'eau potable sur le réseau : pose de compteur de sectorisation, renouvellement des réseaux de distribution, gestion des fuites, télérelève des compteurs, ...**

3. Préserver et valoriser la richesse environnementale du territoire

Le territoire Noyonnais est riche de sa biodiversité, entre coteaux forestiers, étangs, rivières, etc... C'est de la nature que nous tirons notre énergie et les matériaux essentiels pour notre vie quotidienne. Les écosystèmes sont également des alliés incontournables de la lutte contre les dérèglements climatiques. Les objectifs du territoire, issus du plan biodiversité sont les suivants :

- ✓ **Requalifier les abords de la Verse**
 - ✓ Créer un sentier de la biodiversité
 - ✓ Déminéraliser les abords des cours d'eau, infiltrer les eaux pluviales, gérer la ripisylve
- ✓ **Développer l'écotourisme, sensibiliser les touristes à l'environnement**
 - ✓ Valoriser la présence d'espèces endémiques, en lien avec le conservatoire des espèces naturelles
 - ✓ Développer et communiquer sur un circuit de la biodiversité
- ✓ **Développer la place de la nature en ville, renaturer les espaces minéraux et artificialisés**
 - ✓ Elaborer un Plan paysage, permettant de fixer les grandes orientations pour transformer la ville.
 - ✓ Associé à un Plan ombrage permettant le déploiement de nouveaux alignements d'arbres tout en renforçant les ensembles existants. Cela permettra la création de corridors écologiques.
 - ✓ Elaborer un Plan alimentation urbaine : Développer les ressources alimentaires en lien avec les politiques d'insertion et l'économie sociale et solidaire
 - ✓ Réaliser un inventaire global de la biodiversité à l'échelle du territoire
 - ✓ Renforcer la biodiversité à travers le développement de la tonte différenciée
- ✓ **Réduire les pollutions lumineuses**
 - ✓ Intégrer un éclairage économe
 - ✓ Rénover le système d'allumage / extinction automatique

- ✓ Envisager l'augmentation des plages horaires d'extinction des feux
- ✓ Respecter les trames noires de façon à préserver ou recréer un réseau écologique propice à la vie nocturne, en particulier en zone rurale
- ✓ Valoriser la présence d'espèces nocturnes à travers des animations (découverte des chauves-souris, etc...)

4. Renforcer l'agriculture locale et les circuits courts

La crise sanitaire a révélé l'importance de la souveraineté alimentaire. C'est ainsi que s'inscrit dans le plan relance le développement de projets en faveur d'une alimentation saine, locale et durable. Les projets devront répondre aux enjeux d'ancrage territorial de d'alimentation, de résilience alimentaire, et de santé, et revêtir une dimension économique, environnementale et sociale.

Le Pays Noyonnais souhaite s'inscrire dans une démarche d'amélioration de la qualité alimentaire au titre de sa compétence en matière de restauration scolaire.

- ✓ **Mettre en place d'un projet alimentaire territorial**
 - ✓ Construction d'un projet d'animation et de sensibilisation des enfants autour de d'alimentation, et notamment la lutte contre le gaspillage alimentaire.
- ✓ **Aménager un local d'accueil des producteurs locaux valorisant les circuits courts**
 - ✓ Promotion des produits locaux
 - ✓ Valorisation économique et touristique des productions locales
- ✓ **Encourager les transitions agricoles**
 - ✓ Promouvoir le développement de l'agriculture bio ou respectueuse de l'environnement
- ✓ **Répondre à la demande locale et développer un espace-test agricole et une couveuse d'entreprises agricoles et agroalimentaire**
 - ✓ Développer des pratiques culturelles innovantes
 - ✓ Promouvoir une alimentation durable et locale de qualité
 - ✓ Favoriser l'approvisionnement local des espaces de restauration (maraîchage,...)

5. Réduire et mieux valoriser les déchets

- ✓ **Recruter un ambassadeur du tri pour des actions au plus proche des habitants**
- ✓ **Mettre en place une démarche de prévention des déchets à la source, au moyen d'un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers Assimilés (PLPDMA) en amont du circuit de déchet sur le site :**
- ✓ **Valoriser les biodéchets (compostage)**

6. Favoriser la rénovation énergétique des bâtiments

L'ensemble des bâtiments français sont la cause près d'un quart des émissions de gaz à effet de serre. Ils consomment plus de 40% de l'énergie produite dans le pays. La priorité de la rénovation énergétique des bâtiments tient donc une place importante dans le plan de relance.

La territorialisation du plan de relance s'inscrit ainsi dans des mesures de soutien renforcé en faveur des collectivités locales, qui sont des acteurs essentiels pour rendre aux enjeux de transition écologique, de compétitivité et de cohésion de nos territoires.

- ✓ **Envisager la rénovation énergétique des bâtiments publics**
 - ✓ Intégrer des systèmes d'énergie renouvelable aux bâtiments existants (isolation thermique extérieure, panneaux photovoltaïques, pompes à chaleur,...)
 - ✓ Etudier des possibilités d'utilisation efficace de l'électricité, d'économie et recyclage d'eau, etc..
 - ✓ Prendre en considération la santé et la qualité environnementale des bâtiments (notamment la qualité de l'air intérieur)

- ✓ Intégrer des procédés de durabilité dans la construction et les études, l'exploitation et la maintenance des bâtiments publics
- ✓ **Intégrer la dimension écologique des constructions dans les passations de marchés publics**
 - ✓ Intégrer dans les critères de choix des offres l'impact environnemental de la proposition (kWh économisé, émissions de CO2 ou de polluants atmosphériques, etc)
 - ✓ Utiliser des spécifications techniques pour fixer des objectifs de performances environnementales, de manière prescriptive (HQE, label de performance énergétique, label « bâtiment biosourcé », etc)
 - ✓ Intégrer dans les critères de jugement des offres les références environnementales et les pratiques internes de l'entreprise candidate (expérience requise en HQE, label de performance énergétique, AEU, normes ISO 14001, démarche d'éco-responsabilité...)
- ✓ **Envisager la possibilité de développer des projets publics exemplaires au niveau énergétique**
 - ✓ Possibilité de former des professionnels sur des techniques innovantes
 - ✓ Sensibiliser des habitants
- ✓ **Communiquer auprès de la population sur les aides financières disponibles**
 - ✓ Communiquer sur les permanences ADIL bimensuelles à Noyon
 - ✓ Envisager de nouvelles permanences ADIL dans les maisons France Service, centre sociaux du territoire
- ✓ **Envisager l'évolution des documents d'urbanisme, notamment pour les communes concernées par un périmètre Monument Historique**
 - ✓ Adapter les règlements d'urbanisme aux potentialités de rénovation énergétique
 - ✓ Négocier avec l'ABF sur la nécessité de préservation du patrimoine (ABF) et les exigences énergétiques
 - ✓ Favoriser les projets de rénovation énergétique des logements et du petit tertiaire (programme SARE)
 - ✓ Envisager une OPAH sur le centre-ville de Noyon et sur le quartier Beauséjour, en y incluant un volet « copropriétés dégradées »

3.3. Orientation stratégique n°3 :

Soutenir la cohésion sociale

1. Améliorer l'accès aux services publics

- ✓ **Créer un point information jeunesse**
- ✓ **Aménager des maisons d'associations**
- ✓ **Envisager la présence de médiateurs dans les maisons pour tous**
- ✓ **Valoriser les associations de médiation interculturelle (bénéficiant de financement Politique de la Ville)**

2. Améliorer l'accès aux soins

Le territoire fait face à un risque important de désertification médicale à court et moyen terme. La présence de praticiens sur le territoire est nécessaire afin de répondre aux besoins de la population et d'améliorer l'attractivité du territoire et ainsi favoriser l'installation de nouvelles familles.

- ✓ **Développer la télémédecine**
- ✓ **Accompagner les porteurs de projets de maisons de santé pluridisciplinaires**

3. Développer les échanges entre les différentes structures sociales du territoire

- ✓ **Associer les maisons pour tous aux centres sociaux**
- ✓ **Créer des animations à l'échelle du territoire, en lien avec les différentes communes et les différentes structures (Noyon, Guiscard, CCAS,...)**

4. Aménager une aire d'accueil des gens du voyage

- ✓ **Créer une aire d'accueil des gens du voyage (14 places) et un terrain locatif familial (5 places)**

5. Enrichir l'offre culturelle et sportive du territoire

- ✓ **Revaloriser et promouvoir les évènements développés par Musées, et le centre culturel**
- ✓ **Envisager des expositions ou spectacles itinérants dans les différents quartiers**
- ✓ **Accompagner le développement de l'offre sportive de proximité (skate-park, circuits trottinette, etc...)**
- ✓ **Requalifier la zone d'activités sportives de Noyon (stade Paterlini, tennis Lesage, Stade Jean Bouin, Piscine Boutefeux,...) et y développer de nouvelles offre sportives**

6. Prendre en compte les attentes et besoins des populations fragilisées

- ✓ **Rénover les espaces publics dans une dimension inclusive, en concertation avec la CIAPH**
- ✓ **Envisager l'aménagement et la création de classes inclusives, adaptées aux enfants handicapés**
- ✓ **Développer les structures de type béguinage dans les communes rurales**

7. Promouvoir l'inclusion numérique

- ✓ **Développer les outils numériques dans les écoles et les maisons de quartiers**
- ✓ **Mettre en place un accompagnement par des conseillers numériques**
- ✓ **Valoriser les offres du maker space et du campus connecté**

4. GOUVERNANCE DU CRTE

Les partenaires du CRTE s'engagent à assurer la réalisation des projets inscrits à ce contrat.

4.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des projets entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des projets proposés aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches projets, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

4.2. Le territoire signataire

En signant ce contrat de transition écologique, la Communauté de Communes du Pays Noyonnais assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire.

Le territoire signataire s'engage à désigner dans ses services un directeur responsable du pilotage du CRTE et à affecter un chef de projet, responsable d'animer l'élaboration et la mise en œuvre du contrat, ainsi que l'évaluation. Il pourra être assisté d'animateur chargés de faciliter l'émergence de projets et d'accompagner les porteurs (associations, entreprises, communes...).

Pour les collectivités les moins bien dotées en capacité d'ingénierie, un co-financement du poste de chef de projet pourra être assuré par l'État ou ses opérateurs.

Le territoire signataire s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, État, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire détaillé dans le CRTE est organisé localement au moment jugé opportun par le territoire signataire, en accord avec l'État.

Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature du CRTE, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du CRTE et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation.

Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au CRTE, dont il est maître d'ouvrage.

4.3. L'État, les établissements et opérateurs publics

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'État s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des projets inscrits dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ADEME peut apporter un appui en mobilisant sa capacité d'expertise et ses systèmes d'aides qui s'articulent autour des aides à la connaissance, aides à la réalisation, aides au changement de comportement. L'ADEME peut intervenir spécifiquement en soutien de certaines opérations du CRTE.
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- Le Cerema peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (réseaux), des indicateurs et d'évaluation.
- D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (BPI France), l'Agence française de développement (AFD), etc.

4.4. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif.

Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

4.5. Comité de pilotage

La gouvernance sera assurée par un comité de pilotage et un comité technique.

Le comité de pilotage est coprésidé par le Préfet du département, ou son représentant dans l'arrondissement, et par le Président de la Communauté de Communes du Pays Noyonnais ou son représentant.

Il est composé de représentants de l'exécutif et des services du territoire signataire, des services de l'État, de l'ADEME et de la Caisse des dépôts – Banque des territoires, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du CRTE, et de représentants des collectivités départementales et régionales si elles sont cosignataires.

Il siègera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRTE ;
- Examiner l'avancement et la programmation des projets ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

4.6. Comité technique

Le comité technique est coprésidé par les représentants de l'État et de la Communauté de Communes du Pays Noyonnais. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

La liste des membres du comité technique sera fixée d'un commun accord entre l'État et le territoire signataire.

Il se réunira a minima une fois par an avec les objectifs suivants :

- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets
- Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations
- Étudier et valider les demandes d'adhésion à la charte partenariale d'engagement
- Étudier et statuer sur les évolutions des fiches orientations
- Étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets et fiches actions

Ces travaux donneront nécessairement lieu à des échanges réguliers avec les communes et les services de la Communauté de Communes du Pays Noyonnais dans le cadre du pilotage des projets.

A l'issue du travail effectué en Comité technique, une présentation sera effectuée en Conférence des Maires préalablement à la réunion du Comité de Pilotage.

5. SUIVI ET EVALUATION DU CRTE

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et projets (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants du territoire concerné et de l'État, membres du comité technique. Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins.

A terme, la plateforme CRTE pourrait être l'outil de renseignement de ces tableaux de bord en vue de leur mise à disposition selon une régularité à définir localement, auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du CRTE, objectifs et projets) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus réguliers devant le comité technique, et une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

Le CEREMA pourra apporter des conseils méthodologiques pour la définition des indicateurs et du dispositif d'évaluation du CRTE.

6. RESULTATS ATTENDUS DU CRTE

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués. Le ou les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre du projet.

7. ENTREE EN VIGUEUR ET DUREE DU CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat. La durée de ce contrat est de quatre ans. Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

8. ÉVOLUTION ET MISE A JOUR DU CRTE

Le CRTE est évolutif. Le corps du CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou du nombre d'actions.

9. RESILIATION DU CRTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

10. TRAITEMENT DES LITIGES

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif d'Amiens.

Signé en deux exemplaires, à

le 30 NOV. 2022

Corinne ORZECZOWSKI



Préfète de l'Oise

Sandrine DAUCHELLE



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS NOYONNAIS
Siège
INOVATION
NOYON

Présidente de la CCPN,
Maire de Noyon

Annexes

**SYNTHESE DES PROJETS CRTE :
DES COMMUNES**

FICHES PROJETS

PROJETS DES COMMUNES CCPN

APPILLY	<p>Mobilité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aménagement des trottoirs rue de l'Eglise 2ème tranche : 15 janvier 2023 - Aménagement des trottoirs rue de la mairie ou rue du moulin : 2023 <p>Espaces publics :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aménagement d'un parcours santé - Aménagement d'un pump track <p>Environnement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Changement éclairage école/salle des fêtes/ Mairie - Finalisation EP en LED village - Étude pose pompes à chaleur mairie/école/salle des fêtes/ logement communaux
BABOEUF	<p>Cimetière :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aménagement d'un colombarium - Installation d'un point d'eau - Achat logiciel de gestion du cimetière <p>Mobilité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Création de trottoirs
CAMPAGNE	<p>Mobilité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en accessibilité PMR des trottoirs
CARLEPONT	<p>Mobilité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Installation d'une borne de rechargement - Installation d'arceaux à vélo devant la boulangerie - Installation de bordures le long des trottoirs pour empêcher le stationnement ou le chevauchement des voitures sur les trottoirs (sur environ 8 à 10 kilomètres de voiries (dispositif pensé pour casser ou réduire la vitesse des véhicules dans le village et pour rendre aux piétons les trottoirs occupés par des véhicules avec un cheminement piétons) - Réfection de quelques trottoirs avec des revêtements perméables - Dispositif de ralentisseurs sur les 6 entrées de la commune (forte demande de la population suite à la vitesse des véhicules et à leur dangerosité) <p>Environnement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rénovation de la place des droits de l'homme (derrière église) devant école et salle des fêtes, avec désimperméabilisation - Rénovation des parterres - Rénovation des cours d'écoles avec végétalisation - Aménagement de la butte à l'espace Jean Maes avec installation de ruches - Cheminement piétons sur trottoirs - Rénovation de chemins communaux de promenade avec balisages pédagogiques - Changements de trois chaudières à gaz (école et salle des fêtes) par des chaudières à granulés (ou une chaudière à biomasse et réseau de chaleur) - Rénovation énergétique des bâtiments communaux anciens (les écoles et la salle des fêtes) - Toitures des écoles à refaire et possibilité de mettre des panneaux photovoltaïques sur une toiture plein sud (école et salle des fêtes)

CATIGNY	<p>Energétique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Suite Isolation thermique de la salle des fêtes - Rénovation énergétique église (vitreaux, chauffage) - Façade mairie
CRISOLLES	<p>Cimetière :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Construction d'une clôture du cimetière <p>Gestion de l'eau :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Installation d'un stockage d'eau pluviale
FLAVY LE MELDEUX	<p>Services publics :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Construction d'une école comprenant une classe et une bibliothèque (intégration énergies renouvelables) - Aménagement des services de la mairie au rez-de-chaussée du bâtiment Mairie-Ecole existant, - Accès PMR à l'école et à la mairie. <p>Energétique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rénovation du bâtiment existant
LE PLESSIS PATTE D'OIE	<p>Services publics :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réfection aménagement et construction salle multiple fonction - Rénovation et mise au norme pour recevoir du public et accès PMR - Maintien du musée-ferme de la patte d'Oie » et aménagement d'un tiers lieu <p>Réseaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Renforcement incendie
SALENCY	<p>Réseaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Renforcement de la défense incendie (installation d'une réserve 120 m3) - Réparation sud réseau assainissement - Entretien station d'épuration <p>Services publics :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Construction d'une salle polyvalente (culture, associatif, public) : étude de faisabilité - Réhabilitation du city stade
SEMPIGNY	<p>Mobilité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aménagement d'une aire de covoiturage (4 places près de la salle des fêtes) <p>Végétalisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Plantations d'arbres (espace ombragé) le long du terrain de sports <p>Services publics :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etude de marché et de faisabilité + Aménagement d'un espace destiné à accueillir un distributeur de produits locaux
SERMAIZE	<p>Mobilités :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Trottoirs rue de la fontaine +/- 50k€ <p>Environnement:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aménagement Parc jardin publics +/- 10k€ <p>Économique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Distributeurs pain, pizza etc...(prix ???) <p>Énergétique</p> <ul style="list-style-type: none"> - Remplacement de 2 chaudières gaz par 2 pompes à chaleur (devis en cours +/- 15k€ par installation)

VAUCHELLES	<p>Service publics / Mobilité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rénovation énergétique de la Mairie avec aménagement accès PMR (Devis initial 2019) 478 643.50 € HT . Accord subvention dans le cadre du contrat de ruralité 159 678,33€ et du Conseil Départemental 153 640€) - Accès PMR de la Mairie <p>Réseaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Eclairage public : Devis signés 38 198,76€ + 17 546,16€ soit 55 744,92€ HT . Subventions accordées par l'Etat 40% (DSIL) et le Département 38% soit un montant global de 42 866€. Reste une dernière partie du village à réaliser : Devis estimé à 8 414,44 € HT. Les dossiers de demande de subvention seront déposés fin 2021 <p>Cimetière :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Extension du cimetière avec aménagement PMR - Devis 40 793.43€. Subvention Département accordée 38% (15 500€). Subvention demandée à l'Etat au titre de la DETR, en attente d'obtention
VILLE	<p>Service public :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réhabilitation un vieux bâtiment en possible crèche - Aménagement des abords du city stade



CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE DU PAYS NOYONNAIS

Programme opérationnel 2021 - 2026

Fiche action	Agrandissement du Centre de santé du Pays Noyonnais	Programmation					
Orientation						
Pilote	2021	2022	2023	2024	2025	2026

Enjeux

Le centre de santé intercommunal est une structure de soins, mettant à disposition du public, sans aucune discrimination, une offre de soins médicaux de proximité : l'autorité administrative est la CCPN.

Cette notion de « soins » doit s'entendre au sens large : il s'agit de prévention, de diagnostic et de soins qui sont autant d'activités que le centre de santé doit pratiquer indissociablement.

Le centre de santé est nécessairement géré par un directeur et un coordonnateur (médecin coordonnateur ou gestionnaire coordonnateur). Le rôle de la coordination consiste à mettre en œuvre auprès des professionnels de santé intervenant dans le centre de santé intercommunal, les orientations stratégiques en matière de politique locale de santé publique. La coordination s'étend également à l'extérieur du centre par le développement de coopérations et de conventionnements formalisés auprès d'autres structures et professionnels de santé facilitant ainsi l'accès au soin et la prévention sur le territoire.

Description de l'action

Une structure en perpétuelle mutation

En raison des nombreux départs en retraite de médecins généralistes sur le territoire et de la demande constante de la patientèle à vouloir être suivi par le centre de santé, la Communauté de communes du Pays Noyonnais entend développer son offre de soin par la création d'antennes implantées sur l'ensemble du territoire Noyonnais ; offrant ainsi un maillage territorial de l'offre de soin.

La première antenne ouvrira ces portes en octobre/novembre à Pont-l'Évêque dans les anciens locaux d'un médecin parti à la retraite en décembre 2019. Les locaux sont mis à disposition à la Communauté de communes du Pays Noyonnais par la marie de Pont-l'Évêque. D'autres projets d'ouvertures d'antennes sont également à l'étude sur les communes de Cuts et de Carlepont à la demande de l'ancien exécutif et sans diagnostic au préalable.

Au-delà des perspectives de développement territorial, le centre de santé se structure et se réorganise dans son fonctionnement afin de répondre aux besoins de la population du territoire.

En 2019, 2 médecins supplémentaires et 1 responsable santé ont rejoint l'équipe du centre de santé permettant ainsi la structuration et le développement de l'activité.

Une équipe projet Centre de santé a également été créé en décembre 2019 pour assurer une coordination collégiale de la structure (sous la direction de M. Richard Gulzinski - directeur du centre de santé) avec pour missions :

Le pilotage administratif et managérial : Magalie Fache (Chargée de mission CLS – Responsable Santé).

La coordination financière : Ahmed Abderazzak (Responsable de la Politique de la Ville et de la Ruralité).

La gestion des plannings, des commandes et analyses des actes : Susie Boulnois (Secrétaire de Direction des Services à la population).

A noter que l'équipe projet travaille également en collaboration avec les services supports de la CCPN pour le bon fonctionnement du centre de santé, notamment avec les services RH, informatique, technique et financier.

Depuis fin 2019 / début 2020, une démarche évaluative a été amorcée pour une identification des pratiques de la structure, et la mise en place d'une stratégie de développement du centre de santé, visant à améliorer le fonctionnement et l'offre de soin.

Dans le cadre de cette démarche, plusieurs axes ont été identifiés et analysés afin de répondre à une amélioration des pratiques de fonctionnement, à savoir :

- La patientèle,
- Les indicateurs de l'Accord national CNAM,
- La coordination,
- Les locaux,
- L'intervention d'un médecin pour le service petite enfance – EAJE,
- Les finances,
- La Permanence de Soins ambulatoires (PDSA),
- L'informatique,
- La sécurité,
- Le juridique,
- La démarche qualité,
- Les Ressources humaines.

Chacune de ces thématiques présente des préconisations pour une amélioration de fonctionnement de notre système de santé et une pérennisation.

Le contexte

Le Centre de santé est idéalement placé géographiquement : en centre-ville, proche d'une pharmacie et à proximité d'un parking ayant une accessibilité PMR.

A ce jour, le Centre de santé dispose :

- 1 espace accueil / secrétariat,
- 1 espace d'attente situé dans le couloir desservant les cabinets médicaux,
- 2 cabinets médicaux,
- 1 salle technique,
- 1 toilette accès handicapé à la fois public et privé.

Les conséquences

Les locaux actuels (74 m² environ) ne permettent plus d'absorber le flux de patientèle du centre de santé. Les locaux deviennent exigus face à la demande et aux besoins du personnel. Les conditions actuelles ne permettent pas d'accueillir les patients dans des conditions optimales et met en difficulté le personnel du centre de santé dans sa relation avec la patientèle :

- Les espaces ne permettent pas l'accueil des patients (physique et téléphonique) et le traitement des dossiers médicaux en toute confidentialité.
- L'espace d'attente spartiate ne permet pas d'accueillir dans de bonnes conditions la patientèle des 2 cabinets. Actuellement en raison des mesures sanitaires mises en place, l'accès au centre de santé est limité à 4 personnes pour les 2 cabinets. La patientèle est parfois contrainte d'attendre à l'extérieur du centre pour pouvoir accéder à leur soin.
- L'espace de circulation est peu propice aux mesures sanitaires et sécuritaires dans le cadre du renforcement de mesures sanitaires liées à la Covid-19 : entrées et sorties non distinctes au sein des locaux actuels.
- Absence de bureaux pour le développement des activités et une bonne gestion du centre de santé.

Besoin d'un ou plusieurs bureaux dans les locaux du centre de santé pour :

- La direction / le responsable du site et assistant,
- Les médecins pour la réalisation de leurs missions en dehors des actes médicaux,
- L'accueil de partenaires extérieurs du centre de santé : consultations partenaires extérieurs médicaux,

sociaux et associatifs.

- Absence d'une salle de repos / de réunion permettant de réaliser :
 - Les réunions d'équipe,
 - Les concertations pluri professionnelles,
 - Les ateliers d'éducation thérapeutiques,
 - Les missions de santé publique,
 - L'isolement des personnels soignants du public le temps de la pause, de ressource ou de repli vis-à-vis de la patientèle.
- Un manque d'espace de stockage pour le matériel médical, et les anciens dossiers médicaux papier.
- Absence de sanitaires dissociés du public et du personnel du centre de santé en raison de la typologie des personnes reçues (ex : maladies contagieuses pour la protection du personnel du centre de santé).

Les préconisations

Leviers financiers mobilisables : 80% de subventions mobilisables (le maximum)

- Dotation Politique de la ville : l'école est située dans le QPV de Beauséjour
- DSIL
- ARS
- REGION
- CONSEIL DEPARTEMENTAL
- CRTE
-

Postes de dépenses :

- Travaux : démolition de la cloison ; diagnostic amiante ; électricité ; isolation ;
- Mobilier : voir dans les écoles ce que nous pouvons réutiliser ; recensement des besoins en matériel

Vigilance :

- Durant les travaux : quid de l'activité médicale = location du cabinet durant les travaux ?

Cette note vise à accompagner le travail de **stabilisation et de développement** du centre de santé du pays noyonnais. Elle sera mise à jour régulièrement.

Ce double objectif passe par un travail de réflexion portant sur l'agrandissement dudit centre.

A ce jour, le Centre de santé dispose :

- 1 espace accueil / secrétariat,
- 1 espace d'attente situé dans le couloir desservant les cabinets médicaux,
- 2 cabinets médicaux,
- 1 salle technique,
- 1 toilette accès handicapé à la fois public et privé.

Besoins

- Les espaces ne permettent pas l'accueil des patients (physique et téléphonique) et le traitement des dossiers médicaux en toute confidentialité.
 - L'espace d'attente spartiate ne permet pas d'accueillir dans de bonnes conditions la patientèle des 2 cabinets. Actuellement en raison des mesures sanitaires mises en place, l'accès au centre de santé est limité à 4 personnes pour les 2 cabinets. La patientèle est parfois contrainte d'attendre à l'extérieur du centre pour pouvoir accéder à leur soin.
 - L'espace de circulation est peu propice aux mesures sanitaires et sécuritaires dans le cadre du renforcement de mesures sanitaires liées à la Covid-19 : entrées et sorties non distinctes au sein des locaux actuels.

- Absence de bureaux pour le développement des activités et une bonne gestion du centre de santé.
Besoin d'un ou plusieurs bureaux dans les locaux du centre de santé pour :
 - La direction / le responsable du site et assistant,
 - Les médecins pour la réalisation de leurs missions en dehors des actes médicaux,
 - L'accueil de partenaires extérieurs du centre de santé : consultations partenaires extérieurs médicaux, sociaux et associatifs.

- Absence d'une salle de repos / de réunion permettant de réaliser :
 - Les réunions d'équipe,
 - Les concertations pluri professionnelles,
 - Les ateliers d'éducation thérapeutiques,
 - Les missions de santé publique,
 - L'isolement des personnels soignants du public le temps de la pause, de ressource ou de repli vis-à-vis de la patientèle.

- Un manque d'espace de stockage pour le matériel médical, et les anciens dossiers médicaux papier.
- Absence de sanitaires dissociés du public et du personnel du centre de santé en raison de la typologie des personnes reçues (ex : maladies contagieuses pour la protection du personnel du centre de santé).

Pour répondre à ces problématiques, il est nécessaire de s'appuyer sur la méthodologie de projet comme indiqué dans le retroplanning ci-dessous.

En parallèle, il conviendra de réunir une équipe projet régulièrement : ST ; système d'information ; finances ; services à la population ; commande publique

Objectifs

- Elaborer un plan pluriannuel d'investissement pour l'agrandissement du centre de santé selon ces besoins et ceux du territoire, avant tout autre projet d'antennes autre que Pont-l'Évêque pour pérenniser la structure :
 - Identification des possibilités financières sur **le plan de l'investissement** : dernier trimestre 2020.
 - Identification des possibilités d'agrandissement sur le lieu actuel ou délocalisation de la structure sur un autre site : 2021.
 - Agrandissement en occupant l'ancienne maternelle Alphonse Daudet
 - En cas de maintien de la MPT Beauséjour, occuper l'ancienne école Jacques Prévert.

Projet de création d'un pôle Santé (lien avec le diagnostic partagé du CLS) :

- Préventif : médiation ; animation ; accès au droit ; santé mentale...
- Curatif : médecine générale et spécialisée via de la vacation par exemple

Calendrier de l'action

<p>Date de début prévisionnelle : Retro planning :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Visite du CDS actuel par les élus (Mesdames Dauchelle et Abouzrat-Lemfedel ; Messieurs Dollé et Cottart) : 9 avril - Visite des locaux de l'école Daudet avec les élus (Mme Lemfedel et Messieurs Cottart et Dollé), les professionnels du CDS (Sabine Ozga, Constance Ferré et Aigline Brulé) et les techniciens (Richard Gulzinski, Henri Lamur, Dominique Bompais, Nicolas Paris et Ahmed Abderazzak). <p>Besoins identifiés (à affiner selon l'avancement de la réflexion) :</p> <ul style="list-style-type: none"> *Salle d'attente *agrandissement de la zone d'accueil *deux cabinets médicaux *une salle administrative/actions de prévention *salle de repos 	<p>Date de fin prévisionnelle :</p>
---	-------------------------------------

<ul style="list-style-type: none"> - Prochaines étapes techniques : <ul style="list-style-type: none"> *formalisé les plans sur la base des échanges durant ladite visite : ST *disposer de l'identité de la structure jouissant des locaux (CCPN ? Ville ? CCAS ?) : DGS *veille sur les leviers financiers mobilisables : Services à la population ; finances - Co-construire le projet avec les professionnels du CDS <p>Retro planning :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1ere visite : mai 2021 - Groupe projet : travaux ? autorisation de changement d'affectation ? juridique (Noyon vers CCPN) ? informatique ? sécurité/hygiène ; - Travailler le projet de structure 			
Contrats/Conventions/ Schémas impactés et mobilisables	Partenariat mobilisé		
Plan de financement prévisionnel			
DEPENSES	RECETTES		
	€	Etat	€
	€	- DETR	
	€	- FSIL	
	€	Caisse des dépôts	
	€		
	€	Porteur de projet :	€
	€	LEADER	
	€	Conseil départemental	
	€	Conseil régional	
TOTAL	€	TOTAL	€
Suivi/Evaluation			
Remarques			



CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE DU PAYS NOYONNAIS

Programme opérationnel 2021 - 2026

Fiche action	Aménagement et travaux de la micro crèche de Guiscard	Programmation					
Orientation						
Pilote	2021	2022	2023	2024	2025	2026

Enjeux

Répondre aux réglementations Caf (fourniture repas et couches) et Pmi (circuit propre/sale)
Proposer une offre de service équitable entre les différentes structures gérées par le Pays Noyonnais

Extension de locaux adaptée

- Offre de service en adéquation avec la réglementation Caf.
- Revalorisation de la Psu

Description de l'action

*Proposer et évaluer les travaux possibles dans la partie encore non-aménagée du lieu et qui permettrait de bénéficier d'un espace de stockage des couches, d'une cuisine, tout en réorganisant au mieux l'ensemble des locaux.
*Offrir les repas et les couches dans les mêmes conditions que le multi-accueil situé à Noyon.

A l'arbitrage des élus et chiffrage en cours

Visite du 3 mai 2021 :

- 1 lieu pour repas enfant (propre ET sale)
- 1 lieu pour le lavage (et sèche-linge)
- 1 lieu de stockage
- Un vestiaire pour le personnel + salle de pause

Objectifs

Répondre aux réglementations Caf (fourniture repas et couches) et Pmi (circuit propre/sale)
Proposer une offre de service équitable entre les différentes structures gérées par le Pays Noyonnais

Calendrier de l'action

Date de début prévisionnelle :	Date de fin prévisionnelle :
Contrats/Conventions/ Schémas impactés et mobilisables	Partenariat mobilisé

Plan de financement prévisionnel

DEPENSES	RECETTES

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

	€	Etat	€
	€	- DETR	
	€	- FSIL	
	€	Caisse des dépôts	
	€	CAF Oise (50k maximum pour le budget total) : voir règlement des critères de financements des projets d'inv	
	€	Porteur de projet :	€
	€	LEADER	
	€	Conseil départemental	
	€	Conseil régional	
TOTAL	€	TOTAL	€
Suivi/Evaluation			
Remarques			



CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE DU PAYS NOYONNAIS

Programme opérationnel 2021 - 2026

Fiche action	Digitalisation de l'administration	Programmation					
Orientation						
Pilote/Maitre d'ouvrage	CCPN	2021	2022	2023	2024	2025	2026

Enjeux

Description de l'action

La crise sanitaire et le recours au télétravail ont mis en exergue la nécessité d'accélérer la digitalisation de l'administration. Le Pays Noyonnais s'est engagé depuis 2018 dans un projet de refonte de ses infrastructures techniques qui ont pu être exploitées pendant les confinements. La collectivité doit renforcer la dématérialisation des principales fonctions de la collectivité et fluidifier :

- les procédures décisionnelles (mise en place de parapheur électronique et de circuits de signatures : mandats, marchés, gestion des courriers, dématérialisation des assemblées, guichet urbanisme...),
- les activités métiers, notamment sur les compétences liées à l'enfance. Après la mise en ligne d'un portail familles à la rentrée 2020, qui a permis de simplifier les inscriptions aux services, la CCPN souhaite sur l'année 2021 optimiser le fonctionnement et l'accompagnement auprès des familles sur les sites d'accueil. L'acquisition de tablettes avec accès à la solution métier permettra aux agents de terrain d'effectuer le suivi des présences, d'accéder aux dossiers des enfants et d'accompagner les familles au plus près sur l'exploitation du portail familles.

Objectifs

Actions dématérialisation :

- Développement d'un guichet unique pour les autorisations d'urbanisme : 17 000 € TTC
- Acquisition de tablettes pour la dématérialisation des assemblées communautaires : 33 250 € TTC
- Mise en œuvre d'un parapheur électronique mutualisé avec la ville de Noyon du Pays Noyonnais : 12 500 € TTC
- Déploiement de tablettes pour la gestion des activités de l'enfance : 10 500 € TTC
- Extension de l'infrastructure de stockage et de sauvegarde des données et des applications : 16 000 € TTC

Actions télétravail :

- Augmentation de la flotte d'équipements mobiles : 15 000 € TTC
- Mise en œuvre d'outil de sensibilisation des agents aux cyber risques : 3500 € TTC
- Acquisition d'un système de visioconférence pour l'amphithéâtre du Pays Noyonnais : 8 500 € TTC

Calendrier de l'action

Date de début prévisionnelle : 01/03/2021 Date de fin prévisionnelle : 01/03/2023

Contrats/Conventions/ Schémas impactés et mobilisables **Partenariat mobilisé**

--	--

Plan de financement prévisionnel			
DEPENSES	RECETTES		
	€	Etat	€
	€	- DETR	
	€	- FSIL	
	€	Caisse des dépôts	
	€		
	€	Porteur de projet :	€
	€	LEADER	
	€	Conseil départemental	
	€	Conseil régional	
TOTAL		TOTAL	
	€		€
Suivi/Evaluation			
Remarques			



CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE DU PAYS NOYONNAIS

Programme opérationnel 2021 - 2026

Fiche action	Digitalisation de l'administration	Programmation					
Orientation						
Pilote/Maitre d'ouvrage	Ville de Noyon	2021	2022	2023	2024	2025	2026

Enjeux

Description de l'action

La crise sanitaire a mis en exergue la nécessité de simplifier l'accès aux informations auprès usagers. Cela passe nécessairement par une offre de services en ligne mais aussi par une meilleure appréhension par les usagers des outils disponibles. Le projet vise à simplifier les échanges, renforcer le numérique dans l'apprentissage des enfants et lutter contre l'illectronisme:

- Améliorer l'accès aux informations par les usagers (mise en œuvre d'une application mobile et développement de l'offre de téléservices)
- Accompagner les publics des quartiers prioritaires de la Politique de la ville de Noyon, éloignés du numérique, dans la prise en main des outils et dans la réalisation des démarches de services publics en ligne via l'organisation d'ateliers thématiques au sein du Centre social et des Maisons pour tous.
- Dématérialiser les principales fonctions de la collectivité et fluidifier les procédures décisionnelles (mise en place de parapheur électronique et de circuits de signatures : mandats, marchés, courrier et d'un outil de gestion des courriers)
- Renforcer l'utilisation du numérique dans les apprentissages des écoliers (modernisation du parc informatique et déploiement d'un ENT au primaire).

Objectifs

Mise en œuvre d'une application mobile pour la ville de Noyon : 10 000 € TTC
Mise en œuvre d'un parapheur électronique mutualisé avec la communauté de communes du Pays Noyonnais : 12 500 € TTC
Déploiement d'une classe mobile pour le groupe scolaire Saint-Exupéry: 31 500 € TTC
Renouvellement du matériel informatique mis à disposition des enseignants et des enfants : 52 000 € TTC
Acquisition de matériels informatiques dans le cadre des actions de lutte contre l'illectronisme : 16 400 €

Calendrier de l'action

Date de début prévisionnelle : 01/03/2021	Date de fin prévisionnelle : 01/03/2023
Contrats/Conventions/ Schémas impactés et mobilisables	Partenariat mobilisé

Plan de financement prévisionnel			
DEPENSES		RECETTES	
	€	Etat	€
	€	- DETR	
	€	- FSIL	
	€	Caisse des dépôts	
	€		
	€	Porteur de projet :	€
	€	LEADER	
	€	Conseil départemental	
	€	Conseil régional	
TOTAL		TOTAL	
	€		€
Suivi/Evaluation			
Remarques			



CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE DU PAYS NOYONNAIS

Programme opérationnel 2021 - 2026

Fiche action	Modernisation de l'infrastructure systèmes et réseau de la ville de Noyon	Programmation					
Orientation						
Pilote/Maitre d'ouvrage	Ville de Noyon	2021	2022	2023	2024	2025	2026

Enjeux

Description de l'action

La crise sanitaire et les confinements liés à l'épidémie de la covid-19 a engendré une intensification du recours au télétravail et conduit la collectivité à intégrer cette organisation du travail dans la durée. Cela nécessite des investissements préalables pour moderniser les infrastructures techniques de la collectivité (stockage, transport, partage et sauvegarde des données) afin d'autoriser et sécuriser les accès à distance aux ressources de la collectivité.

L'objectif est de développer la résilience du SI et de constituer le socle nécessaire à la digitalisation de la collectivité. Le projet comprend plusieurs axes:

- modernisation de l'infrastructure de stockage des données (remplacement des serveurs physiques vieillissants par une infrastructure virtuelle)
- déploiement d'une infrastructure de sauvegarde pour assurer la sécurisation des données
- modernisation et sécurisation du réseau (câblage réseau au norme, parefeu, clients VPN)
- modernisation du réseau wifi pour assurer un travail en mobilité sur les sites de la ville
- augmentation de la flotte d'équipements mobiles
- mise en œuvre d'outil de sensibilisation des agents aux cyber risques.

Objectifs

L'objectif est de développer la résilience du SI et de constituer le socle nécessaire à la digitalisation de la collectivité.

Modernisation de l'infrastructure de stockage des données et mise en œuvre d'une infrastructure de sauvegarde des données : 30 000 € TTC

Modernisation et sécurisation du réseau (LAN et wifi) :

- mise au norme du câblage réseau : 86 000 € TTC
- renouvellement des équipements réseaux : 56 000 € TTC
- déploiement d'équipements et logiciel de sécurisation du réseau : 28 700 € TTC
- déploiement et sécurisation du wifi sur les sites de la ville de Noyon (public et privé) : 93 000 € TTC

Augmentation de la flotte d'équipements mobiles : 15 000 € TTC

Mise en œuvre d'outil de sensibilisation des agents aux cyber risques : 3500 € TTC

Calendrier de l'action

Date de début prévisionnelle : 19/10/2021	Date de fin prévisionnelle : 19/10/2023
---	---

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

Contrats/Conventions/ Schémas impactés et mobilisables		Partenariat mobilisé	
Plan de financement prévisionnel			
DEPENSES		RECETTES	
	€	Etat	€
	€	- DETR	
	€	- FSIL	
	€	Caisse des dépôts	
	€		
	€	Porteur de projet :	€
	€	LEADER	
	€	Conseil départemental	
	€	Conseil régional	
TOTAL	€	TOTAL	€
Suivi/Evaluation			
Remarques			



CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE DU PAYS NOYONNAIS

Programme opérationnel 2021 - 2026

Fiche action	MODERNISATION DES EQUIPEMENTS DE LA COLLECTE SELECTIVE DU VERRE POUR FAVORISER LEUR IMPLANTATION (INTEGRATION PAYSAGERE DES CONTENEURS) ET FACILITER LE GESTE DE TRI	Programmation					
Orientation						
Pilote	2021	2022	2023	2024	2025	2026

Enjeux

Le parc de bennes à verre aériennes sur le territoire est vieillissant (plus de 15 ans). Certaines bennes demandent à être remplacées rapidement soit à cause du mécanisme devenu fragile à la longue ou à cause des dégradations qu'elles ont subies. Si une benne à verre devient inutilisable, à l'heure actuelle elle ne pourra pas être remplacée : le stock est nul. Le but est de remplacer près de la moitié des bennes à verre les plus "fragiles" sur 4 ans soit une dizaine par an. Ce sera également l'occasion de réactualiser l'affichage et sensibiliser les publics jeunes et adultes.

Description de l'action

Au total, la CCPN compte 126 bennes à verre sur le territoire dont 109 conteneurs aériens. Le ratio de collecte du verre est de 30,5 kg/habitant/an. Voici les étapes prévisionnelles du projet :

Etape 1 : Identification des PAV à remplacer en priorité (2020)

Etape 2 : Inscription au budget de l'année 2021 soit environ 25 000 € (T1 2021)

Etape 3 : Choix du type de matériel (volume, matériau, résistances au feu,...), rédaction des pièces du marché et lancement de la consultation (S1 2021)

Etape 4 : Attribution du marché (CAO) (fin du S1 2021)

Etape 5 : Remplacement progressif des bennes à verre (environ 10 par an) (du S2 2021 à 2024)

Etape 6 : Communication et localisation SIG des points d'apport volontaire avec à terme un accès en ligne tout public

Objectifs

Améliorer les performances de collecte du verre
 Moderniser les équipements de la collecte sélective de proximité pour favoriser leur implantation (intégration paysagère des conteneurs) et faciliter le geste de tri
 Sensibilisation des publics

Calendrier de l'action

Date de début prévisionnelle : 2021	Date de fin prévisionnelle : 2024
Contrats/Conventions/ Schémas impactés et mobilisables	Partenariat mobilisé

Plan de financement prévisionnel			
DEPENSES		RECETTES	
	150 000 €	Etat	€
	€	- DETR	
	€	- FSIL	
	€	Caisse des dépôts	
	€		
	€	Porteur de projet :	€
	€	LEADER	
	€	Conseil départemental	
	€	Conseil régional	
TOTAL	150 000 € HT	TOTAL	€
Suivi/Evaluation			
Indicateurs de suivi : tonnages de verre collecté et nombre de bennes à verre remplacées			
Performance attendue : +5% du tonnage de verre collecté sur 4 ans			
Remarques			



Transformation numérique des collectivités territoriales - Guichets territoriaux

Programme opérationnel 2021

Fiche action	TITRE	Programmation					
		Pilote	2021	2022	2023	2024	2025
	Billetterie en ligne – Théâtre du Chevalet						

Enjeux (description de la situation existante, besoins)
Afin de permettre un accès en continu pour tous les publics à la billetterie du Théâtre du Chevalet, la billetterie en ligne est un outil indispensable pour développer à la fois les ventes mais également l'image du Théâtre et celle de la Ville.

Description de l'action
Pour moderniser l'outil de billetterie, différentes étapes seront nécessaires : changement du serveur pour un modèle plus performant nécessaire à l'installation d'un module de vente à distance, mise à jour d'une nouvelle version du logiciel de billetterie et formation du personnel.

Objectifs
Le projet pourra démarrer dès que le nouveau serveur sera mis en service auprès de notre service informatique. L'installation du nouveau logiciel puis des éléments nécessaires pour la vente en ligne se feront ensuite.

Méthodologie mise en œuvre (démarche, pilotage...)
Les devis nécessaires à la formation, la mise à jour et à la maintenance ont été réalisés. Le service des relations publiques du Théâtre suivra l'évolution du projet.

Calendrier de l'action
Date de début prévisionnelle : septembre 2021 Date de fin prévisionnelle : Janvier 2022

Intégration du projet dans la feuille de route numérique

Plan de financement prévisionnel

DEPENSES		RECETTES	
	€	Etat	€
Installation de la billetterie en ligne et mises à jour du logiciel Ressources	9172,32 €	- DETR	
	€	- FSIL	
	€	Caisse des dépôts	
	€	Porteur de projet :	€
	€	LEADER	
	€	Conseil départemental	
	€	Conseil régional	
TOTAL	9172,32 €	TOTAL	€

Suivi/Evaluation

Remarques

